Agora Métropolitaine 2013

Agora Métropolitaine 2013

RAPPORT

Agora du
Jeudi 28 février et vendredi 1er mars 2013
Palais des Congrès de Montréal

LA TRAME
VERTE ET BLEUE

LA DENSITÉ
À L'ÉCHELLE HUMAINE

LA PROSPERITÉ
EST LA VALEUR AJOUTÉE
DU PMAD

Ministère du Conseil exécutif
Québec

Communauté métropolitaine de Montréal

Nous remercions toutes les personnes qui ont généreusement contribué de leur temps et de leurs efforts pour faire de cette Agora un succès.

Le comité directeur de l'Agora métropolitaine 2013

Les conférenciers et les conférencières

Les animateurs et les animatrices

Les rapporteurs et les rapporteuses

Relations publiques Leïla Copti, Copticom stratégies et relations publiques

Cahier du participant Dominic Bouchard, M. Urb.

Organisation logistique assurée par l'Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM)

Lillia Bouhalassa, puis Xavier Allaire et Justin Verville Alarie, coordonnateurs logistiques

Équipe d'accueil

Justin Verville Alarie, finissant au baccalauréat en urbanisme, UQAM

Paul Racette Dorion, finissant au baccalauréat en urbanisme, UQAM

Vincent Poirier, finissant au baccalauréat en urbanisme, UQAM

Charlotte Monfils Ratelle, finissante au baccalauréat en urbanisme, UQAM

Frédérique Gagné, finissante au baccalauréat en urbanisme, UQAM

Raphaëlle Poulin Gagné, finissante au baccalauréat en urbanisme, UQAM

Antoine Cantin, étudiant au baccalauréat en urbanisme, UQAM

Fannie Pelletier Beaudry, finissante au baccalauréat en urbanisme, UQAM

Catherine Dib, étudiante à la maîtrise en science politique, UQAM

Support technique

AVW Telav audiovisuel

Palais des congrès de Montréal

MP Reproductions

Merci à nos partenaires financiers

Ministère du Conseil exécutif Québec

Communauté métropolitaine de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements des deux coprésidentes 5

Bilan et recommandations : synthèse 7

1. Mandat et bilan de l'organisation de l'Agora métropolitaine 13

2. Programme 15

3. Bilan de la participation 19

4. Bilan du contenu de l'Agora 2013 20

5. Contributions des participants à l'implantation du PMAD et à l'Agora 2015 39

6. Analyse des questionnaires: Vers l'Agora 2015 41

7. Bilan administratif 45
- Promotion
- Finances

Annexes 48

Annexe 1: Liste des activités organisées en 2012-2013 en lien avec les thèmes de l'Agora 2013

Annexe 2: Liste des membres du comité directeur

Annexe 3: Couverture médiatique

L'Agora métropolitaine 2013 s'est conclue, riche des réflexions des conférenciers et des propositions faites par les participants et les intervenants sur les médias sociaux. Nous repartons chez nous la tête pleine de rêves, fiers d'appartenir à ce grand ensemble métropolitain dont nous avons découvert aujourd'hui des richesses et certains secrets bien gardés. Autant les défis des prochaines années semblent importants pour en développer le plein potentiel, autant les contributions de chaque citoyen seront déterminantes pour y parvenir.

Cette Agora aura permis d'en apprendre beaucoup notamment sur l'équilibre délicat entre la ville et la nature et de constater le vif intérêt que suscite l'aménagement de nos villes et de notre région métropolitaine.

Nous avons entendu des témoignages qui mettent en évidence le sentiment grandissant d'appartenance au Grand Montréal. Qu'on pense à celui de la jeune lavalloise résolument montréalaise à l'étranger et à celui de la jeune montréalaise d'origine vietnamienne qui, de retour d'un voyage au pays de ses parents, se dit convaincue que son pays, c'est sa ville. C'est ce sentiment d'appartenance qui nous permettra de poursuivre collectivement les efforts de cohérence qu'il nous faut déployer dans le développement de nos villes, et ainsi atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le PMAD. Le mot clé ici c'est ensemble.

Nous souhaitons tous un Grand Montréal où il fait bon vivre, grandir et vieillir. La mise en œuvre du PMAD nous offre les moyens d'y arriver. La réussite de ce Grand Montréal où il fait bon vivre c'est aussi une réussite pour tout le Québec. Et c'est pourquoi nous comptons sur l'appui du gouvernement du Québec dans la mise en œuvre du PMAD.

Les moments un peu magiques que nous venons de vivre vont avoir des suites. Le présent rapport constitue le riche bilan des débats et propose des recommandations en vue de la préparation de l'Agora 2015. Ces documents sont publics et les présentations sont disponibles sur le site Internet de l'Agora métropolitaine 2013 depuis le 10 mars.

L'Agora métropolitaine est un des outils de mise en oeuvre du PMAD. Les commissions de la CMM, les MRC, les villes, les différents organismes impliqués ont la responsabilité des actions. Les participants à l'Agora 2013 ont un rôle particulier à jouer, soit celui de s'impliquer activement dans les suivis.

Pour conclure, nous tenons à remercier les bénévoles, qui ont fait de l'Agora 2013 un succès : Le comité directeur de l'Agora composé de 8 élus et de 8 représentants de la société civile, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Communauté métropolitaine de Montréal, dont la contribution a rendu accessible l'Agora, les 35 conférenciers, animateurs et rapporteurs qui ont généreusement préparé ces deux journées, tous les participants à l'Agora, venus des différentes parties de la région, et qui repartent, valeureux ambassadeurs de la mise en œuvre du PMAD dans leurs milieux respectifs, la dynamique équipe des jeunes organisateurs logistiques, sous la houlette de Xavier Allaire et de Justin Verville Alarie, étudiants au baccalauréat en urbanisme de l'UQAM, qui vous ont accueillis.

Il faut souhaiter que, pour l'avenir, l'Agora soit le lieu du bilan de la mise en œuvre du PMAD et devienne un lieu de validation des orientations à l'occasion de l'évaluation des réalisations accomplies en fonction des objectifs fixés dans le PMAD. En clair, échanger sur ce qui fonctionne bien ou moins bien, c'est-à-dire, construire à partir de nos apprentissages collectifs.

Ces mots mettent fin à l'Agora 2013 et entament l'Agora métropolitaine 2015.

Bon travail !

Les deux coprésidentes

Élaine Ayotte
Membre du comité exécutif, Ville de Montréal
Présidente, commission de l'aménagement de la CMM

Florence Junca-Adenot
Professeure et directrice du Forum URBA 2015
Département d'études urbaines et touristiques ESG UQAM

Adopté en décembre 2011, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) prévoit la mise sur pied d'une Agora métropolitaine bisannuelle élus/citoyens comme un des mécanismes de suivi du PMAD. L'Agora métropolitaine a pour but de permettre aux parties prenantes de s'informer, d'échanger, de débattre et de proposer des idées quant à la mise en œuvre du PMAD.

En mars 2012, le comité exécutif de la Communauté a constitué un comité directeur élus/citoyens de l'Agora métropolitaine et l'a mandaté pour mettre sur pied la première Agora métropolitaine à l'hiver 2013 tandis que l'organisation logistique de cet événement a été confiée à l'Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM).

La première Agora métropolitaine s'est tenu les 28 février et 1er mars 2013 au Palais des congrès de Montréal.

Voici le bilan que trace le comité directeur élus/citoyens de l'Agora métropolitaine 2013 ainsi que ses recommandations quant à la tenue de la prochaine Agora métropolitaine en 2015.

BILAN

Convoquée après l'adoption du PMAD, l'Agora métropolitaine 2013 a réuni des élus, des citoyens et d'autres acteurs-clés autour des différents thèmes d'intervention constitutifs du PMAD soit l'aménagement, le transport et l'environnement. L'événement a été préparé à l'intérieur d'un court délai. À travers les thèmes et les questions proposés aux participants, l'Agora se voulait *mobilisatrice* à l'égard de l'ensemble des intéressés, *stratégique* avec des choix à privilégier et *opérationnelle* en ouvrant sur des perspectives d'action.

L'Agora métropolitaine se présente à la fois comme un lieu et un processus novateurs d'apprentissage collectif visant à produire de l'information, à favoriser les échanges et à susciter l'émergence de propositions pour assurer le suivi et l'évaluation du PMAD. La participation exceptionnelle à l'Agora métropolitaine 2013 témoigne de ce que l'appropriation du PMAD est bien engagée.

Avec près de 700 participants issus de tous les milieux et de tous les secteurs géographiques de la métropole, l'Agora 2013 s'avère un succès du point de vue de la mobilisation, contribuant au développement d'un sentiment d'appartenance à la métropole et à la Communauté métropolitaine de Montréal et de compréhension des enjeux de son développement. Cette récente mobilisation à l'échelle métropolitaine renforce et prolonge celle qui a soutenu l'adoption du PMAD, avec plus de 1 400 personnes et plus de 340 mémoires lors de la consultation publique de l'automne 2011. Rappelons par ailleurs qu'en 2010, l'IPAM et Héritage Montréal avaient mis sur pied une agora citoyenne portant sur le projet de PMAD alors en élaboration.

Très riche et très dense, le programme de l'Agora 2013 a été apprécié par les participants pour la diversité des thèmes abordés, la qualité des conférenciers et l'intérêt des expériences et des réflexions exposées. Les présentations visuelles préparées par l'administration de la CMM ont répondu à plusieurs interrogations de façon dynamique.

La première journée de l'Agora a préparé le terrain aux échanges thématiques en situant le PMAD dans l'espace-temps qui lui est propre, celui d'un territoire et de son avenir sur plusieurs décennies. Le lendemain, trois blocs thématiques ont abordé des enjeux choisis pour leur pertinence en relation avec le PMAD. Un quatrième bloc était axé sur la mise en œuvre du PMAD et sur la préparation d'une seconde Agora en 2015, alimenté par les réponses au

questionnaire que les participants étaient invités à remplir sur place ou en ligne.

Les présentations ont été jugées très intéressantes et très pertinentes. L'animation par les élus a été appréciée par l'ensemble des participants. L'événement a servi à apaiser certaines appréhensions et préoccupations quant à la mise en œuvre du PMAD. Dans l'ensemble, tous les participants à l'Agora ont pu trouver leur compte et personne n'est reparti les mains vides, le compte rendu préparé par les rapporteurs de l'Agora étant éloquent et utile à cet égard.

L'Agora s'est déroulée harmonieusement et a respecté le budget de 122 000 $, financé en parts égales par le MAMROT et la CMM, par 22 000 $ de droits d'inscriptions fixés au montant accessible de 40 $. Un surplus de quelque 15 500 $ a ainsi été généré et sera utilisé pour préparer l'Agora métropolitaine 2015.

Cette première grande rencontre entre les élus et la société civile de la métropole a été réussie : l'ambiance était à la compréhension et à la collaboration, un état d'esprit qui s'est reflété dans les discours et dans les échanges francs lors des périodes de questions. Une volonté a par ailleurs été exprimée par plusieurs citoyens et organismes de poursuivre la mobilisation et la réflexion sur le PMAD.

Outre l'objectif d'impliquer les élus et les citoyens dans les suivis du PMAD, dans la préparation de l'Agora 2013 et celle de 2015, et dans les démarches à entreprendre d'ici là, la tenue de l'Agora métropolitaine 2013 visait plusieurs objectifs, parmi lesquels :

Expliquer et vulgariser le PMAD afin de rallier les élus, la société civile et l'ensemble des partenaires autour de ce projet collectif mobilisateur;

Développer la fierté d'appartenance à la CMM en participant à construire l'avenir;

Mettre en valeur des exemples de réussites et faire ressortir les conditions gagnantes - ou les écueils à éviter - pour faciliter les projets contribuant à la mise en œuvre du PMAD;

Recenser les événements organisés en 2012-2013, par différents organismes réfléchissant à certaines dimensions du PMAD, et en dégager les principaux résultats;

Démontrer la valeur ajoutée du PMAD (sociale, économique, environnementale, urbaine);

Accorder une attention particulière à représenter et à impliquer équitablement les cinq secteurs géographiques de la CMM et les groupes d'intérêt concernés par le PMAD;

Impliquer les élus et les citoyens dans le suivi du PMAD, préparer l'Agora de 2015 et les démarches à entreprendre d'ici là. Au regard du bilan de l'événement, tous ces objectifs ont été atteints.

RECOMMANDATIONS

Un des objectifs de l'Agora métropolitaine est d'enrichir la mise en œuvre du PMAD en ouvrant des chantiers de travail, en levant des verrous et en dégageant des pistes à privilégier. À cet égard, le rapport des rapporteurs de l'Agora est très riche en propositions de toutes sortes.

Dans l'ensemble, les participants à l'Agora appuient les mesures de mise en œuvre du PMAD. Les autorités publiques sont encouragées à travailler ensemble à cette mise en œuvre avec vigueur et de façon concrète. Plusieurs ont appelé à la reconnaissance du rôle des citoyens tout au long du processus.

Les thèmes suggérés pour de futures agoras visent principalement l'environnement, les espaces verts et bleus, l'agriculture, le patrimoine et les paysages, les transports collectifs et alternatifs, la densité à l'échelle humaine et la mixité sociale, le logement abordable et le souci des résidents, la qualité des aménagements, notamment des espaces publics, et du développement. Ces thèmes sont donc nombreux et les priorités à y accorder devraient être définies par le comité directeur au cours des prochains mois.

Les attentes à l'égard des autorités publiques sont grandes. On appelle à des acteurs publics bien formés aux enjeux du PMAD, proactifs, vigilants, déterminés et cohérents; des municipalités bien préparées, bien outillées, qui travaillent ensemble, dans un esprit de partenariat; des gouvernements engagés et actifs; des moyens concrets, ciblés et efficaces, ainsi qu'une gestion rigoureuse.

Plusieurs des propositions avancées visent à faciliter une plus grande implication des citoyens à la mise en œuvre du PMAD : plus d'informations avec des outils très variés, dont des conférences, des visites, et bien sûr des outils informatiques; des mécanismes multiples pour faciliter les échanges et le dialogue, tels que des ateliers ou des comités sur les projets de TOD (« Transit-Oriented Development »). Plusieurs demandent des consultations publiques systématisées, voire obligatoires, en amont, et avec des soirées d'information distinctes de celles pour exprimer les opinions, le tout dans chaque milieu concerné.

Pour faciliter l'appropriation collective des enjeux et l'acceptabilité sociale, des moyens concrets ont en outre été suggérés, tels que des dialogues sur les avantages et les inconvénients de la densité, l'étude de projets exemplaires, le développement de projets expérimentaux innovateurs et viables, l'exploration de mesures de mitigation et de compensation ainsi que des guides pour les promoteurs.

D'ici à la tenue de la prochaine Agora, en 2015, plusieurs réalisations ou chantiers, en lien avec la mise en œuvre du PMAD et du Plan d'action 2012-2017, en liaison avec les schémas d'aménagement, les plans d'urbanisme, voire les PDZA (plans de développement de la zone agricole), devraient être complétés ou sur le point d'être complétés. Ces chantiers seront le fait aussi bien de la CMM, des MRC, des agglomérations que des municipalités du territoire métropolitain. Les différents intervenants de la société civile devraient y être activement impliqués. Ces interventions auront pour effet de requérir une coordination plus forte au sein de la CMM.

Chacune de ces réalisations devrait être l'occasion de réitérer les objectifs et les orientations du PMAD, mais aussi de référer aux propositions de l'Agora 2013.

Il est recommandé que le comité directeur définisse, au cours des prochains mois, les sujets devant faire l'objet de chantiers, ainsi que les thématiques à couvrir lors de l'Agora 2015.

Il est proposé que les mécanismes de suivis mis en place stimulent les initiatives de la société civile et des instances municipales pour organiser des événements de réflexion sur les sujets en lien avec le Plan d'action 2012-2017 du PMAD.

Il est recommandé qu'un protocole de transmission des informations soit convenu afin que chaque réalisation en lien avec la mise en œuvre du PMAD soit l'occasion de réitérer les objectifs et les orientations du plan métropolitain, de référer aux pistes privilégiées par l'Agora métropolitaine et de renforcer positivement le sentiment d'appartenance à la région métropolitaine.

Il est recommandé que la coprésidente du comité directeur, qui agit également à titre de présidente de la commission de l'aménagement de la CMM, puisse être également membre des instances décisionnelles de la CMM afin d'assurer la coordination transversale des informations ayant des implications sur les choix de thèmes à explorer par l'Agora métropolitaine.

Recommandation #2 : Reconduire le comité directeur élus/citoyens de l'Agora

Une des raisons expliquant la réussite de l'Agora métropolitaine 2013 est la mise sur pied d'un comité directeur constitué, à parité, d'élus et de représentants de la société civile.

Sur ce comité, les membres élus étaient les membres de la commission de l'aménagement de la CMM. Les membres citoyens ont été choisis avec la collaboration de l'IPAM grâce à une grille de critères privilégiant la neutralité, l'expertise dans un des champs du PMAD et la représentation géographique de la région métropolitaine.

La dynamique de collaboration qui s'est immédiatement établie entre les membres de ce comité a permis de convenir efficacement du choix des grandes orientations, des approches privilégiées et du programme (format, thèmes, contenu, date, lieu, animateurs et conférenciers).

Le comité directeur élus-citoyens mérite d'être reconduit compte tenu du succès qu'il a connu dans l'organisation de la première Agora métropolitaine. Le cas échéant, les mécanismes de choix des nominations devront être précisés advenant une vacance dans les rangs de la société civile, principalement, étant entendu que les membres de la commission de l'aménagement seront membres d'office.

Il est recommandé de pérenniser, dans son format actuel, le comité directeur élus/citoyens pour l'Agora 2015.

Il est recommandé de formaliser les critères d'identification des membres de la société civile et de prévoir le mécanisme de remplacement advenant un départ parmi ceux-ci.

Recommandation #3 : Maintenir la mobilisation des élus, des citoyens et des groupes et favoriser la participation publique à l'ensemble des mécanismes de suivi du PMAD

Si l'Agora métropolitaine est un des mécanismes prévus pour le suivi du PMAD, il ne faut pas oublier pour autant le rôle des instances décisionnelles de la CMM, des municipalités, des MRC et des agglomérations. La participation publique, qui est au cœur de la mise en œuvre du PMAD et l'un des gages de son succès, ne peut donc être limitée à l'Agora et doit pouvoir s'exprimer dans d'autres cadres. Il apparaît dès lors important de se questionner sur le rôle de l'Agora métropolitaine comme mécanisme de suivi du PMAD et sur ses limites, en relation avec les autres mécanismes et instances, notamment décisionnelles, associés à la mise en œuvre du PMAD, par exemple à travers les différents instruments de planification et de réglementation de l'aménagement et du territoire métropolitain.

À cet égard, le Plan d'action 2012-2017 du PMAD, s'il évoque la participation de la société civile via la création de l'Agora, mentionne également la mise en place d'un monitoring de même que la responsabilité politique des commissions de la CMM pour la réalisation des diverses actions prévues d'ici 2017. Le conseil de la CMM, son comité exécutif ainsi que sa commission de l'aménagement sont par ailleurs identifiés comme les instances responsables d'assurer le suivi périodique de la mise en œuvre du PMAD.

Avec l'Agora métropolitaine, la participation publique se trouve au cœur de l'action politique et collective en mettant en lumière les chantiers de travail à venir, les obstacles à lever et les pistes d'intervention à privilégier. Elle devient un des gages de succès de la mise en œuvre du PMAD. Elle stimule le sentiment d'appartenance, soutient une compréhension partagée des enjeux, s'assure d'une approche intersectorielle et représentative de la distribution géographique dans son examen des problématiques soulevées par les différentes applications du PMAD.

La mobilisation des élus, des citoyens et des groupes autour du plan métropolitain, amorcée lors de la consultation publique sur le projet de PMAD et prolongée lors de l'Agora, ne peut cependant être garantie uniquement par la tenue d'une Agora prévue se tenir, tous les deux ans. La mobilisation des élus et de la société civile demande de multiplier les occasions, les activités d'information et les forums.

L'Agora s'appuie sur une volonté de partager des informations, des connaissances, d'apprentissage commun, de formation pédagogique des différents intervenants et des citoyens et sur la prise en charge par les acteurs des suivis du PMAD. À cet égard, l'expérience incarnée par la prise en charge métropolitaine des problématiques de l'eau par les différents organismes des bassins versants peut servir d'exemple.

Recommandation #4 : Assurer une permanence pour l'organisation de l'Agora métropolitaine

Dans le cadre de l'organisation de la première Agora métropolitaine, l'IPAM a agi comme mandataire pour contribuer à organiser la logistique de l'Agora métropolitaine, bénéficiant à ce titre d'une contribution financière de la Communauté métropolitaine de Montréal et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Comme le PMAD prévoit la tenue d'une Agora métropolitaine, tous les deux ans, et comme les réseaux sociaux mis à contribution lors de l'Agora 2013 et les suivis Web nécessitent des suivis réguliers, il apparaît souhaitable de mettre en place une organisation permanente (de type OSBL) dédiée à cette tâche, relevant du comité directeur élus/citoyens, avec un budget annuel permettant l'embauche de personnel. Cette permanence serait vouée à l'organisation de l'Agora, à la mise à jour du site Web ainsi qu'à la tenue, entre chaque Agora, de divers événements, forums et activités d'information. Un budget correspondant à ces tâches devrait lui être accordé. À cet égard, comme un surplus de 15 000 $ a été dégagé à la fin du présent exercice, ce montant pourrait être affecté au budget de la future permanence de l'Agora.

L'expérience du support logistique par l'IPAM, pour l'Agora 2013 et celle des secrétariats des grappes métropolitaines où d'autres modèles pourraient inspirer le type de mécanisme à mettre en place, qui devrait, par ailleurs, être dissocié de la structure administrative de la CMM.

Il est recommandé de confier à un service de l'administration de la CMM la responsabilité de doter la Communauté d'un tableau de bord, permettant d'outiller les suivis du PMAD, d'illustrer les réussites, ainsi que les difficultés rencontrées par les plans d'action, afin de faire ressortir les sujets plus difficiles qui pourraient faire l'objet de chantiers de la part de l'Agora ou de thèmes à traiter lors de l'Agora 2015.

Il est recommandé, d'autre part, de mettre sur pied, dès l'automne 2013, une permanence relevant du comité directeur de l'Agora métropolitaine, avec pour mandat de soutenir le comité directeur élus/citoyens et d'assurer l'organisation logistique de l'Agora métropolitaine.

Recommandation #5 : Revoir le format de l'Agora métropolitaine

Parmi les éléments moins positifs à inscrire au bilan de l'Agora 2013, il convient de mentionner les contraintes issues d'un programme très chargé, offrant peu d'occasions pour le réseautage, ainsi que la formule retenue, sur une journée et demie, qui s'est révélée exigeante, notamment pour les élus. Il importe également de relever le trop peu de temps prévu pour les échanges avec l'assistance, de même que les thématiques un peu éclatées.

En vue de l'Agora 2015, il pourrait être opportun de resserrer la formule et de retenir un format qui donne davantage la parole aux citoyens tout en se rappelant que l'Agora n'est ni un congrès, ni un colloque, ni des assises. Ces considérations quant au format retenu devront être prises en compte lors de l'organisation de la prochaine Agora métropolitaine en 2015.

La dimension pédagogique de l'exercice et l'objectif d'un apprentissage collectif et d'une mobilisation de la société civile exigent cependant de répéter les contenus et d'informer et d'échanger sur le PMAD sur une base continue. Il serait donc pertinent de développer des ateliers ou des forums plus techniques afin de permettre l'expression et les échanges de points de vue avant l'Agora.

Il est recommandé que l'Agora 2015 prenne la forme d'un événement se déroulant sur une journée tout en explorant l'intérêt de mettre sur pied une série de sous-agoras, événements ou forums préparant le terrain à l'Agora et permettant de multiplier les occasions d'échanges sur les divers contenus.

MANDAT ET BILAN DE L'ORGANISATION DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2013

Mandat

Adopté par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en décembre 2011, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) est entré en vigueur en mars 2012 après une vaste consultation qui a mobilisé les acteurs de la grande région métropolitaine de Montréal.

Le PMAD est doté d'objectifs de consolidation et de développement stimulants pour 2021 et 2031, en matière d'aménagement du territoire, de transport en commun, de préservation des espaces verts et bleus, de croissance de l'agriculture, de développement économique et environnemental. Un plan d'action structuré l'accompagne. Les municipalités régionales de comté du territoire ont jusqu'en 2014 pour assurer la conformité de leur schéma d'aménagement. Les villes devront également revoir leur réglementation d'urbanisme.

Un des défis de son implantation est son appropriation et sa mise en oeuvre par les décideurs et par les acteurs des 82 municipalités qui composent le Grand Montréal. Le PMAD prévoit, à cet effet la mise sur pied d'une Agora métropolitaine bisannuelle élus/citoyens comme un des mécanismes de suivi du PMAD. L'Agora métropolitaine doit « *permettre aux parties prenantes de s'informer, d'échanger, de débattre et de proposer des idées quant à la mise en œuvre du PMAD ».*

En mars 2012, le comité exécutif a résolu (CE12-043) de constituer un comité directeur élus/citoyens et de lui donner mandat d'organiser la première Agora métropolitaine à l'hiver 2013. Les huit membres de la commission de l'aménagement ont été désignés comme représentants élus au comité directeur.

En mai, le comité exécutif a complété la composition de ce comité directeur en y nommant, sur la base d'une proposition de l'Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM), huit représentants citoyens assurant une représentation régionale (résolution CE12-096).

Le comité exécutif a aussi résolu (CE12-097) d'autoriser le versement à l'Institut de politiques alternatives de Montréal, d'une contribution maximale de 50 000 $ pour l'organisation logistique de la première Agora métropolitaine à l'hiver 2013.

La première rencontre du comité directeur de l'Agora métropolitaine 2013 s'est tenue le 27 août 2012.

Partage des responsabilités

Aux fins de l'organisation de l'Agora 2013, le partage des responsabilités suivant a été approuvé par le comité directeur:

- Le comité directeur élus/citoyens avait la responsabilité du choix des grandes orientations, des approches privilégiées et du programme (format, thèmes, contenu, dates, lieu, animateurs et conférenciers). Il avait aussi la responsabilité d'approuver le bilan de l'activité et de le transmettre aux instances de la Communauté.
- L'exécutif du comité directeur élus/citoyens avait la responsabilité plus concrète de l'organisation de l'Agora métropolitaine, ce qui impliquait :
  - la mise sur pied, au besoin, de comités de travail afin de préparer l'agora, tant au niveau logistique que du contenu;
  - la supervision de l'IPAM comme mandataire pour la logistique de l'événement;
  - la traduction concrète, par un scénario d'une journée et demie, des grandes orientations, approches et programme retenus par le comité directeur élus/citoyens;
  - le contrôle des communications publiques;
  - la production du bilan de l'activité.
- L'IPAM a agi comme mandataire pour organiser la logistique de l'événement;
- L'administration de la Communauté avait la responsabilité d'accompagner le comité directeur élus/citoyens dans la réalisation de son mandat.

Bilan de l'organisation

À partir de la mise sur pied du comité directeur de l'Agora 2013 par le comité exécutif de la CMM, au printemps 2012, six rencontres se sont tenues dans les bureaux de la CMM soit les 27 août, 2 octobre, 12 décembre 2012 ainsi que le 30 janvier, le 30 avril et le 10 juin 2013. Pour faciliter le travail et coordonner l'échéancier aux activités multiples, le comité de direction s'est doté d'un comité exécutif de 6 personnes soir les deux coprésidentes, deux membres élus et deux membres non élus. Ce dernier s'est réuni à six reprises pendant la même période.

Une coordonnatrice a été engagée en octobre 2012, et remplacée le 20 février par deux coordonnateurs à mi-temps, afin de gérer l'échéancier, de coordonner l'installation des salles et des équipements, de gérer les inscriptions et les informations aux participants et d'effectuer les suivis comptables du budget. Ils étaient engagés au nom de l'IPAM.

Les conférenciers et animateurs ont tous été rencontrés une ou deux fois par un ou deux membres du comité directeur pour s'assurer d'une bonne compréhension des objectifs de l'Agora, et d'une saine complémentarité des sujets traités.

Une réunion des animateurs a permis de clarifier leur rôle et les attentes par rapport au bilan.

Une équipe de 12 étudiants en études urbaines de l'UQAM a pris en charge la logistique de l'accueil, et de l'organisation pendant la journée et demie de l'Agora 2013.

La CMM a joué un rôle de soutien important en assurant le secrétariat des réunions du comité de direction, en produisant le bilan des travaux de la CMM en lien avec la mise en œuvre du PMAD, en référence au Plan d'action 2012-2017, en produisant une première version du tableau de bord du PMAD présentée à l'occasion de l'Agora ainsi qu'en montant les capsules vidéo illustrant les thèmes traités.

Le succès de L'Agora métropolitaine s'appuie sur une large participation, mais repose aussi sur un excellent travail d'équipe, du comité directeur, des conférenciers et des animateurs, tous bénévoles, autour d'objectifs clairs et d'une volonté explicite de réussir cet événement. L'expérience d'un comité mixte de personnes élues et de membres de la société civile s'est avérée probante, malgré le défi majeur que représentait l'échéancier de quatre mois pour réaliser un événement de cette envergure.

PROGRAMME DE L'AGORA MÉTROPOLITAINE 2013

Objectifs

- Expliquer et vulgariser le PMAD afin de rallier les élus, la société civile et l'ensemble des partenaires autour de ce projet collectif mobilisateur.
- Développer la fierté d'appartenance à la CMM en participant à construire l'avenir.
- Mettre en valeur des exemples de réussites et faire ressortir les conditions gagnantes - ou les écueils à éviter - pour faciliter les projets contribuant à la mise en œuvre du PMAD.
- Recenser les événements organisés en 2012-2013, par différents organismes réfléchissant à certaines dimensions du PMAD, et en dégager les principaux résultats.
- Démontrer la valeur ajoutée du PMAD (sociale, économique, environnementale, urbaine).
- Accorder une attention particulière à représenter et à impliquer équitablement les cinq secteurs géographiques de la CMM et les groupes d'intérêt concernés par le PMAD.
- Impliquer les élus et les citoyens dans le suivi du PMAD, préparer l'Agora de 2015 et les démarches à entreprendre d'ici là.

Programme

JEUDI 28 FÉVRIER 2013

11 h 30 : ***Inscription***

Animation de l'Agora 2013 : Claude Corbo, *chargé de mission aux affaires académiques et stratégiques de l'Université du Québec*

Rapporteur de l'Agora 2013 : Jean Paré*, urbaniste.*

13 h : ***Accueil par les coprésidentes de l'Agora métropolitaine 2013***

Élaine Ayotte, *présidente de la commission de l'aménagement de la CMM, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal*

Florence Junca-Adenot, *professeure et directrice du Forum URBA 2015, Département d'études urbaines, ESG, UQAM*

13 h 15 : ***Vidéo illustrant les rêves du Grand Montréal 2031***

13 h 20 : ***Le PMAD et les enjeux gouvernementaux***

Sylvain Gaudreault, *ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports*

13 h 30 : *L'avenir de la région métropolitaine de Montréal*

Michael Applebaum, *maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal*

13 h 40 : *La participation citoyenne au PMAD*

Phyllis Lambert, *présidente de l'Institut de politiques alternatives de Montréal*

13 h 45 : *L'histoire et la destinée communes des acteurs et des villes de la région métropolitaine de Montréal*

Gérard Beaudet, *professeur titulaire, directeur de l'Observatoire de la mobilité durable, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal*

14 h 05 : *Le PMAD: Un projet collectif et une responsabilité commune de mise en œuvre*

Massimo Iezzoni, *directeur général, Communauté métropolitaine de Montréal*

14 h 22 : *Période d'échanges et de questions*

15 h 10 : *Des jeunes dessinent le futur. Table ronde animée par Joel Thibert, doctorant, émule de *marcher la région**

Cinq jeunes, issus des cinq secteurs géographiques de la CMM, feront part de leur vision pour le futur du Grand Montréal, en fonction des thèmes suivants : développement urbain, qualité des milieux de vie, transport, préservation environnementale et volet économique. Ils vieilliront avec le PMAD et seront à nouveau des témoins lors de l'Agora de 2015.

Cathy Wong, *présidente du Forum jeunesse de l'Île de Montréal, secteur Montréal*

Mylène Fauvel, *étudiante à la maîtrise en communications, UQAM, secteur Laval*

David Miljour, *président et directeur général de Dose culture, secteur couronne Sud*

Guillaume Maheu, *étudiant de premier cycle en Loisir, culture et tourisme, UQTR, secteur Longueuil*

Nicolas Dufour, *étudiant à la maîtrise en gestion municipale, ENAP, secteur couronne Nord*

Franck Scherrer, *directeur de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal*

16 h 10 : *Le grand Montréal et les défis à relever à la lumière d'expériences étrangères*

Franck Scherrer, *directeur de l'Institut d'urbanisme, Université de Montréal*

16 h 30 : *Période d'échanges et de questions*

17 h 30 : *Cocktail*

Invité : Roldens Julien, *artiste multiarts de Montréal-Nord*

Rapporteur de la journée du 28 février : Florence Paulhiac, *professeure, département d'études urbaines et touristiques, ESG , UQAM*

VENDREDI 1ER MARS 2013

Thème 1 : Quand densification devient synonyme de qualité de vie

Animatrice de l'atelier : Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie et vice-présidente de la commission de l'aménagement de la CMM

Rapporteur de l'atelier : Claude Beaulac, directeur général de l'Ordre des urbanistes du Québec

8 h : *Vidéoclip de la CMM sur l'état des suivis*

8 h 05 : *Adapter la densification aux contextes urbains et offrir des usages et services variés, pour créer des milieux de vie de qualité*

Alexandre Turgeon, président de Vivre en Ville

8 h 30 : *Et si un citoyen nous parlait de densification ?*

Dolorès Durbeau, ex-présidente, Comité d'action citoyenne de Verdun

8 h 55 : *Le cas de Sainte-Thérèse*

Duo de Élie Fallu, ancien maire de la Ville de Sainte-Thérèse, président du pôle universitaire Paul G. Lajoie et Francis Charron, vice-président et chef de la direction, EMD Construction

9 h 15 : *Le cas du Quartier des spectacles, Pôle Place des Arts*

Stéphane Ricci, coordonnateur du Quartier des spectacles, Direction de la culture et du patrimoine, Ville de Montréal

9 h 30 : *Période d'échanges et de questions et pause-café.*

Thème 2 : La valeur ajoutée du PMAD et les atouts métropolitains à mettre en valeur pour le plus grand bénéfice de tous

Animatrice de l'atelier : Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny et vice-présidente de la commission d'aménagement de la CMM

Rapporteur de l'atelier : David Hanna, professeur, département d'études urbaines et touristiques, ESG, UQAM

10 h : *Vidéoclip de la CMM sur l'état des suivis*

10 h 05 : *Les nouvelles opportunités d'aménagement du PMAD et la reconstruction de la ville sur elle-même améliorent la qualité de vie et génèrent des plus-values*

Cameron Charlebois, vice-président, Société Immobilière du Canada

10 h 30 : *Quelle performance du transport en commun faut-il établir pour augmenter la part modale de 5 points en 2021?*

Pierre Giard, urbaniste, conseiller à la direction générale, Société de transport de Laval

10 h 55 : *L'agriculture de proximité enrichit la région métropolitaine*

Pascale Tremblay, agronome et communicatrice, responsable agriculture et agroalimentaire, Bureau de l'environnement et du développement durable, Ville de Longueuil

11 h 20 : *Période d'échanges et de questions*

12 h 10 : *Dîner*

Thème 3 : Les partenariats pour renforcer la Trame verte et bleue et les paysages identitaires métropolitains

Animatrice de l'atelier : Nathalie Simon, mairesse de Châteauguay

Rapporteur de l'atelier : Irène Saint-Mars, professeure retraitée, faculté d'aménagement, Université de Montréal

13 h 20 : *Vidéoclip de la CMM sur l'état des suivis*

13 h 25 : *De nouvelles alliances au bénéfice d'une vision métropolitaine de la Trame verte et bleue*

Karel Mayrand, directeur général, Fondation David Suzuki Québec

13 h 50 : *Cas 1 : Le Parc de la rivière des Mille-Îles, un partenariat innovateur entre le milieu communautaire, les municipalités et les propriétaires*

Jean Lauzon, directeur des programmes de mise en valeur, Éco-Nature

14 h 10 : *Cas 2. : La conservation en actions; synergies et partenariats en vert et bleu, avec des exemples dans la région métropolitaine*

Duo de Pascal Bigras, directeur général, Nature-Action Québec et Nathalie Zinger, vice-présidente, Conservation de la nature Karel Mayrand, directeur général, Fondation David Suzuki Québec

14 h 35 : *Cas 3. Le mont Royal, une expérience de concertation pour protéger et mettre en valeur un patrimoine et un paysage emblématiques pour la région, avec l'exemple du flanc nord et du chemin de ceinture*

Duo de Dinu Bumbaru, directeur des politiques, Héritage Montréal, et Yoland Tremblay, directeur général, Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal

15 h 00 : *Période d'échanges et de questions et pause-café*

16 h : *Rapporteurs et plénière*

16 h 45 : *Mot de clôture sur l'avenir du PMAD*

Jean-François Lisée, ministre responsable de la région de Montréal

17 h : *Remerciements et suites*

L'objectif visé par les organisateurs était de réunir 500 participants provenant du grand public de la CMM, et, plus particulièrement, les élus (municipaux et provinciaux), les groupes intermédiaires (économique, social, sociétal, urbain) représentant la société civile du territoire géographique de la CMM, les personnes et les organisations ayant participé à l'Agora citoyenne de 2010 et/ou à la consultation publique sur le projet de PMAD à l'automne 2011.

Grâce aux efforts des organisateurs pour rassembler citoyens, élus et autres parties prenantes de la région de la CMM, et aux thèmes sensibles du PMAD qui ont été choisis, l'Agora métropolitaine a réussi à :

- Obtenir un total de 681 inscriptions, soit une participation plus importante que prévu;
- Attirer un public représentatif des cinq secteurs géographiques de la CMM et de tous les secteurs professionnels et du milieu de la société civile;
- Participer au développement d'un sentiment d'appartenance à la CMM.

Le tableau ci-dessous en illustre la répartition.

Proportions	Effectifs	
15 %	104	Ville de Montréal
15 %	102	Organismes publics, sociétés d'État
12 %	84	Villes de la Rive-Sud
11 %	76	Étudiants *(30 U du Québec; 36 U de Montréal; 4 McGill; 1 U d'Ottawa; 2 U de Laval; 3 U de Sherbrooke)*
11 %	73	Associations sociales, citoyennes, citoyens
6 %	40	Firmes, secteur privé
5 %	36	Gouvernement du Québec
5 %	33	Villes de la Rive-Nord
4 %	28	Associations environnementales
4 %	24	Transport public métropolitain *(5 AMT; 3 AQTIM; 1 ATUQ; 1 Observatoire de transport des personnes au Québec; 1 Office des personnes handicapées du Québec; 4 STM; 1 CIT Laurentides; 3 STL; 1 RTL; 1 Transport 2000; 2 Vélo Québec; 1 Vélo Urbain)*
4 %	24	Universitaires
3 %	23	Développement économique *(2 CCMM; 5 CDEC; 2 CCBDFL; 5 CLD; 3 RESO; 2 Société Angus; 1 SIC; 1 SODEC; 1 Corpo de dév. écono. de Rosemont; 1 IDU)*
2 %	12	Journalistes
1 %	10	Culturel
1 %	6	Associations professionnelles
1 %	6	Gouvernement fédéral
100 %	**681**	**TOTAL**

Parmi les 681 participants, on compte 74 élus dont 35 provenant de l'île de Montréal, 12 de la Rive-Nord, et 28 de la Rive-Sud. Au total, 221 participants (élus et fonctionnaires) étaient issus des villes de la CMM, soit une proportion de 10,9 % de l'ensemble des participants.

Note

Ce rapport a été préparé à partir des notes des rapporteur(e)s Florence Paulhiac, Claude Beaulac, Priscilla Ananian, David Hanna et Irène Cinq-Mars. Jean Paré rend compte des présentations, panels et échanges au programme d'une journée et demie de l'Agora. Il propose aussi des perspectives et des recommandations. Celles-ci restent à approfondir après la compilation et l'analyse des questionnaires remplis par les participants.

Introduction

Convoquée après l'adoption du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* du PMAD de la Communauté métropolitaine de Montréal, l'agora des 28 février et 1er mars 2013 reprenait la formule d'un rassemblement d'élus, de citoyens et de représentants de la société civile comme celui qui avait été organisé en décembre 2010, en vue de la consultation publique dont le projet de PMAD ferait l'objet à l'automne 2011. Même si la mise en œuvre du plan ne fait que s'amorcer, il paraissait opportun de cerner les attentes et les préoccupations à ce sujet. En permettant aux participants de s'informer et d'échanger et en proposant de nouveaux chantiers de réflexion et d'action, l'agora se voulait aussi l'occasion de poursuivre collectivement la définition de l'avenir du Grand Montréal.

L'Agora métropolitaine 2013 a réuni des élus et des citoyens autour des différents thèmes d'intervention constitutifs du PMAD. Incontournables pour l'avenir de la métropole, ces thèmes n'en demeurent pas moins sensibles, au regard des réalisations à entreprendre. Aux participants, l'Agora proposait de se projeter vers l'avenir pour définir et accompagner le développement métropolitain des 20 prochaines années. Cette réflexion collective visait notamment à dégager les adaptations à prévoir et les outils de mise en œuvre à privilégier pour garantir le succès du PMAD.

En effet, même si les élus restent responsables du PMAD, tous les acteurs métropolitains sont parties prenantes de sa réussite. Le processus de suivi participatif amorcé par l'agora est original et innovant puisqu'il mobilise la société civile et ouvre un débat démocratique sur la vision métropolitaine à promouvoir et sur les moyens d'y parvenir.

L'Agora métropolitaine confirme notamment la participation publique comme outil intrinsèque de la mise en œuvre du PMAD et l'un des gages de succès. Elle se retrouve au cœur de l'action politique et collective en mettant en lumière les chantiers de travail à venir, les verrous à lever et les pistes d'intervention à privilégier. À ce titre, l'Agora est aussi vecteur d'un apprentissage collectif à l'égard du PMAD et promoteur d'un sentiment d'appartenance au territoire. Enfin, elle est l'occasion de retisser les liens de confiance entre les citoyens et le monde municipal. Dans les mots de la coprésidente, Mme Florence Junca Adenot, l'Agora prend acte de ce que « la polémique fait partie du jeu » mais postule que « la solidarité en est le tissu réparateur ».

L'Agora métropolitaine 2013 a été préparée à l'intérieur d'un court délai. À travers les thèmes et les questions proposés aux participants, l'agora se voulait ainsi *mobilisatrice* à l'égard de l'ensemble des intéressés, *stratégique* avec des choix à privilégier et *opérationnelle* en ouvrant sur des perspectives d'action. Avec près de 700 participants issus de tous les milieux et de tous les coins de la métropole, l'Agora 2013 s'avère un succès du point de vue de la mobilisation. Cette nouvelle mobilisation renforce et prolonge celle qui a soutenu la production du PMAD, avec plus de 1400 personnes et 340 mémoires lors

des séances de consultation publique de l'automne 2011.

La première journée de l'agora a préparé le terrain aux échanges thématiques en situant le PMAD dans l'espace-temps qui lui est propre, celui d'un territoire et de son avenir sur plusieurs décennies. Le lendemain, trois blocs thématiques ont abordé des enjeux choisis. Un quatrième bloc, axé sur la mise en œuvre du PMAD et la préparation d'une seconde Agora en 2015, a été alimenté par les réponses au questionnaire que les participants étaient invités à remplir sur place ou en ligne. Le rapport de l'agora en reprend la structure par journées et par blocs thématiques.

Journée 1 : Mise en contexte

Coup d'envoi par Claude Corbo, chargé de mission aux affaires académiques et stratégiques de l'Université du Québec et animateur général de l'agora 2013

D'entrée de jeu, les coprésidentes de l'Agora ont rappelé les caractéristiques novatrices du PMAD. Le PMAD, qui vise à assurer l'attractivité et la compétitivité de la métropole montréalaise, est le premier plan métropolitain à proposer une vision intégrée du développement urbain, des transports et des espaces naturels en y joignant les nouveaux outils nécessaires à cette intégration. À cet égard, il peut à juste titre être considéré comme exemplaire.

En matière d'aménagement du territoire, les ambitions du PMAD sont les suivantes :

- ☐ assurer des milieux de vie durables par la densification de l'occupation du sol et le développement des transports collectifs;
- ☐ développer des équipements et des réseaux de transports performants et structurants;
- ☐ assurer la protection de l'environnement.

S'agissant de l'articulation entre aménagement du territoire et transports, les citoyens avaient souhaité, dès la conception du plan, une meilleure structuration des réseaux et une plus grande performance des services. Cela a été pris en compte dans les objectifs du plan.

Le PMAD postule aussi un changement de paradigme de l'action collective sur plusieurs plans, avec un processus de coordination et de concertation d'un type nouveau pour la mise en œuvre du plan et pour son suivi. C'est un peu une révolution dans la façon de penser le territoire et dans les modes de faire l'aménagement, depuis la production du plan jusqu'à sa mise en œuvre. À cet égard, un des enjeux réside dans la pérennité et la continuité des processus de participation publique, pour garantir effectivement le succès de la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs.

Rappelant que le PMAD est arrimé aux orientations gouvernementales tout en canalisant les interventions de multiples acteurs métropolitains, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, qui est aussi ministre des Transports, a souligné que les deux ministères œuvrent de concert avec la CMM, par exemple en investissant conjointement dans un sentier cyclable régional et dans des projets liés à la Trame verte et bleue. Le gouvernement participe également au financement des études relatives aux sept projets TOD en cours de planification. Le PMAD fixe comme objectif de faire passer la part modale des transports en commun en heure de pointe du matin de 25 % à 35 %. Par ailleurs, le partenariat fiscal 2007-2013 avec les municipalités devrait être reconduit et bonifié en vue de diversifier les revenus de ces dernières et les sources de financement des transports collectifs.

Sur la mise en œuvre du PMAD, le ministre Sylvain Gaudreault a appelé à moins de concurrence et à plus de coordination entre les acteurs municipaux de la métropole, avec un souci constant d'efficacité. Il a aussi invoqué les défis d'aujourd'hui, tels la primauté du transport collectif et la réduction des gaz à effet de serre, qui commandent de nouveaux paradigmes et une planification intégrée.

Pour le maire de Montréal et président de la CMM, M. Michael Applebaum, le rétablissement du lien de confiance entre la population et l'administration

municipale est primordial. L'Agora s'inscrit dans ce processus.

Abordant pour sa part la participation du public au processus de planification, Mme Phyllis Lambert a souligné que la plupart des grands projets montréalais étaient nés d'initiatives citoyennes. Elle souhaite que la même dynamique imprègne le suivi et la mise en œuvre du PMAD.

Présentation de Gérard Beaudet

« L'histoire et la destinée communes des acteurs et des villes de la région métropolitaine de Montréal »

Face au défi de planification à l'échelle métropolitaine que lance le PMAD, Gérard Beaudet propose d'abord un regard sur l'histoire et la géographie de la métropole. Évoquant les facteurs de l'une et de l'autre qui ont orienté le développement, il note que le synchronisme n'en a pas toujours été assuré, mais que les éléments structurants d'une vision commune du territoire sont toujours là. Ce double regard historique et géographique renvoie à l'imaginaire collectif. S'agissant de l'avenir du territoire métropolitain, cet imaginaire est de première importance pour l'action collective et la planification spatiale. Il est forgé à partir de repères « porteurs d'identité », reconnus et partagés par les acteurs locaux et les citoyens. Ces repères sont non seulement géographiques, comme l'archipel ou les rapides, ou paysagers comme le mont Royal, mais aussi historiques et économiques.

Le défi d'aujourd'hui réside dans la promotion d'une action collective concertée, alors même que la métropole n'a jamais cessé de se développer, de se transformer et de s'organiser en dehors de tels exercices de planification. D'où l'importance de fonder cette planification sur une vision ambitieuse et partagée qui puisse ensuite guider l'action. M. Beaudet a évoqué le dernier grand exercice de planification sur la métropole, *Montréal Horizon 2000*, qui remonte à 1967. Même si certaines hypothèses ne se sont pas avérées, notamment les prévisions de population ou de croissance, *Montréal Horizon 2000* témoignait d'une solide analyse de la structure spatiale du territoire, avec des axes qui demeurent, aujourd'hui encore, au centre de la réflexion sur le développement de la métropole. À l'heure du développement durable, les constantes structurantes du territoire métropolitain devraient nous inciter à travailler ensemble. M. Beaudet nous invite à explorer les conditions d'émergence d'une ambition susceptible de nous dégager de la contingence locale et quotidienne.

Présentation de Massimo Iezzoni

« Le PMAD : Un projet collectif et une responsabilité commune de mise en œuvre »

En ouverture, Massimo Iezzoni souligne que le PMAD se veut un projet et un outil collectif appartenant non pas exclusivement à la CMM, mais à la population et à l'ensemble des acteurs métropolitains. Le plan définit un avenir souhaitable pour cette communauté d'acteurs et son territoire. Fondé sur un ensemble de mesures en aménagement de l'espace, en transport en commun, etc., le PMAD est également le premier plan doté d'objectifs chiffrés, de cibles précises. Ces cibles sont le fruit des réflexions issues des exercices de participation publique où les objectifs ont été débattus et même modifiés pour devenir plus ambitieux.

Loué pour sa capacité à intégrer la concertation entre les acteurs publics et la participation publique, le processus de production du PMAD apparaît comme

un modèle de planification collaborative unique dans le contexte montréalais. L'Agora métropolitaine semble elle-même née d'une « génération spontanée », en vue de poursuivre cette participation publique de façon inédite, caractérisée par une présence citoyenne en continu avec des rencontres tous les deux ans. Une vaste consultation a par ailleurs été entreprise sur les transports en commun et les investissements nécessaires à leur développement, estimés à 12,6 milliards $.

La mise en œuvre du PMAD s'amorce autour de quatre volets essentiels :

- la « todification » avec 155 aires TOD d'ici 2021;
- la Trame verte et bleue avec 150 M $ pour fins d'acquisitions foncières, de valorisation et de protection;
- les plans de développement de la zone agricole avec 7 000 ha à remettre en culture;
- la réduction de l'empreinte écologique en visant 500 000 voitures individuelles de moins.

D'ici 2014, il reste aux autres acteurs municipaux à rendre conformes au PMAD les schémas, plans, règlements et autres documents d'urbanisme, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Une table de concertation Québec-CMM doit également permettre de travailler sur la cohérence des interventions gouvernementales et de mieux coordonner les deux ordres de gouvernement. Dans ce contexte, l'Agora métropolitaine joue un rôle central pour accompagner, alimenter même, la mise en œuvre du plan et préparer sa prochaine révision en 2017.

Échanges et questions

À la suite des conférences d'ouverture, les participants ont soulevé plusieurs questions :

- Le coût et les modalités de financement des infrastructures : comment arriver à investir davantage dans les transports en commun ?
- L'implication citoyenne : comment aller encore plus loin ? L'exemple de l'implication citoyenne dans la plantation d'arbres peut-il servir de modèle ? Les terrains contaminés : comment se donner la capacité de les récupérer ? Comment remettre la main sur ces territoires, surtout si l'on souhaite densifier ? Le cas échéant, à quel prix et avec quelles ressources le faire ?
- Les terrains contaminés : comment se donner la capacité de les récupérer ? Comment remettre la main sur ces territoires, surtout si l'on souhaite densifier ? Le cas échéant, à quel prix et avec quelles ressources le faire ?
- Le patrimoine identitaire de Montréal et de la métropole : est-il pris en compte par le PMAD ?

Gérard Beaudet a fait valoir que le PMAD se présente davantage comme un défi à relever que comme un ensemble d'acquis. Il donne aux municipalités, aux citoyens et à l'ensemble des partenaires l'occasion d'apprendre « sur le tas » à faire du développement durable. Massimo Iezzoni a abondé dans ce sens, rappelant qu'il reste du travail à faire et des chantiers à ouvrir pour assurer la bonne réalisation du plan. La mobilisation de tous les acteurs demeure par conséquent nécessaire.

Plusieurs participants ont rappelé les obstacles à surmonter et les incertitudes à résoudre pour assurer la mise en œuvre du PMAD. Les uns soutiennent que dans certaines municipalités, on construit encore sans tenir compte des objectifs du PMAD. Pour d'autres, au contraire, des contraintes comme les superficies agricoles ou les composantes paysagères protégées font obstacle au développement de leur municipalité. Dans un tel contexte, quel sens, quel rôle donner à la participation publique ?

Par ailleurs, devant l'insuffisance des moyens financiers nécessaires à la protection des territoires et à leur mise en valeur, ne faut-il pas créer de nouveaux outils, à la mesure des ambitions du PMAD, par exemple pour éviter la mise en friche de certaines terres ? Des mécanismes assurant la cohérence et l'efficacité des documents de planification qui relèvent des autres partenaires ?

Les enjeux de protection de l'environnement sont aussi ressortis. Pour certains, la densification par la « todification » ou par d'autres voies pouvait freiner les ambitions de renaturalisation contenues dans le plan. Ils craignent que le mot d'ordre du développement durable appartienne à la langue de bois. Plusieurs participants ont évoqué les enjeux propres à leur municipalité dans ce domaine, souhaitant débattre des orientations du PMAD concernant la Trame verte et bleue et en savoir davantage sur ce qui peut être mis en œuvre pour concrétiser les ambitions du PMAD. Enfin, on a déploré que le PMAD ne fasse pas allusion au transport de marchandises.

Table des jeunes

« Des jeunes dessinent le futur »

Sous forme de panel, la Table réunissait cinq jeunes issus des cinq secteurs géographiques de la CMM. Ils se sont d'abord interrogés sur ce que pouvait signifier le « Grand Montréal », ce qu'il représentait et quel attachement les jeunes pouvaient avoir à son endroit.

Le sentiment d'appartenance au Grand Montréal est présent chez les jeunes. Leur attachement s'est cependant développé de différentes manières, au gré de leur parcours de vie. Pour les uns, c'est depuis l'enfance. Pour d'autres, c'est à partir de l'étranger, lorsqu'ils ont eu l'occasion de séjourner en dehors du Québec et du Canada. Certains des jeunes qui habitent la région depuis l'enfance ont découvert Montréal puis la métropole au gré des grands évènements fédérateurs. Le Grand Prix du Canada, par exemple, a fait prendre conscience à un jeune homme de la Rive Sud de la proximité du cœur de la métropole quand il était enfant. Montréal n'était plus aussi éloigné que la Gaspésie comme il se l'imaginait, mais là, à portée d'oreilles. Pour cette jeune fille née dans une famille vietnamienne venue s'installer à Montréal et dont les parents craignaient que cette ville lui demeure étrangère, c'est à la faveur de ses engagements sociaux et politiques qu'elle se l'est appropriée. Les études universitaires, les loisirs, le travail ou encore les balades urbaines ont joué le même rôle pour d'autres.

Leur double identité locale et montréalaise s'est forgée de façon parfois complémentaire, parfois en tension. À l'étranger, cependant, les différences locales s'estompent. Ainsi, que l'on soit de la Rive Nord ou du centre de Montréal, on dira que l'on est de Montréal avant tout. La mobilité internationale et l'ouverture sur le monde conduisent chacun à reformuler la question de l'identité et de l'appartenance locale. Ce qui apparaît comme de la distance, de l'indifférence aux autres ou même de la concurrence à l'intérieur de la métropole disparaît quand on est en dehors du pays.

La Table des jeunes a ensuite évoqué les préoccupations de leur génération face à la métropole en devenir. Si les enjeux de développement économique leur apparaissent centraux, les jeunes nous ont aussi interpellés à propos de la participation et de ceux qui prennent les décisions relatives au développement : les femmes, les personnes issues des communautés culturelles, les jeunes sont-ils présents ? Dans un contexte où les femmes ont encore du mal à faire leur place en politique, voire dans le milieu du travail, il faut lutter contre les obstacles à leur implication citoyenne ou politique. Il faut de la même manière faire une place aux jeunes et, dans tous les cas, développer le sentiment de fierté et d'appartenance de tous à la ville. Il faut prendre acte de la diversité, la refléter dans les instances, lui faire place dans les mécanismes de consultation. En agissant ainsi, on contribuerait à redonner confiance aux gens vis-à-vis de la politique et des élus.

La mobilisation citoyenne est un processus positif à cet égard. Elle permet effectivement l'implication des personnes. La participation publique devrait constituer une interface privilégiée entre les citoyens, riches de leurs expériences de vie diversifiées, et les experts. De plus, la participation publique peut permettre de décloisonner les enjeux de l'action collective et de penser à la fois la diversité et l'inclusion sociale à l'échelle métropolitaine.

Il serait notamment souhaitable, selon les jeunes, de favoriser l'articulation entre le développement économique et le développement durable, par exemple. D'autres enjeux sociaux leur apparaissent cruciaux : le logement social dans les aires TOD, les transports en commun performants en banlieue, l'identité métropolitaine qui combine les interconnexions entre les territoires et la mobilité des individus. Les jeunes ont aussi souligné l'importance de préserver le patrimoine de la métropole, qu'il soit naturel avec les berges, les cours d'eau et les collines montérégiennes, ou bâti avec les vieux quartiers, ou immatériel avec le génie créatif des artistes.

Par-delà ces éléments, ils s'accordent également à souligner certaines valeurs collectives : la proximité, la diversité et l'accessibilité sont à promouvoir afin de susciter plus de solidarité. Quand ils se projettent dans 20 ans, les jeunes rêvent d'une métropole avec du brio, accessible à tous, sécuritaire, fière de sa diversité et de son inclusion, où l'on vit par choix.

Mise en perspective par Franck Scherrer

En situant le PMAD parmi les expériences de planification d'autres métropoles européennes et nord-américaines, M. Scherrer souhaitait qu'on en saisisse davantage la portée et qu'on sache mieux baliser sa mise en œuvre et son suivi, incluant le rôle que l'Agora métropolitaine peut y jouer.

Le contexte de la planification métropolitaine présente trois caractéristiques majeures. Premièrement, la planification à l'échelle métropolitaine a pour ambition d'intégrer la grande diversité des territoires concernés, qu'il s'agisse d'expériences vécues, de population, d'espaces, d'acteurs, etc. Or, la diversité est irréductible, d'où la nécessité de définir des principes partagés pour mettre en tension les éléments constitutifs de cette diversité. La Trame verte et bleue, par exemple, est une idée qui nous réunit tous, mais à laquelle chacun peut associer des réalités différentes.

Deuxièmement, la planification métropolitaine est un processus continu. La mise en œuvre du PMAD démarre à travers un petit nombre de principes d'aménagement à appliquer dans un temps long, de façon continue et durable. Ces principes interpellent d'autres échelons et d'autres plans, entrant en résonance avec d'autres actions et d'autres groupes d'acteurs.

Troisièmement, dans le champ politique des sociétés occidentales, la participation publique est devenue incontournable. On ne peut plus faire appel à des arguments d'autorité. La qualité d'une décision dépend de la qualité de la délibération. L'enjeu central consiste alors à organiser cette participation et à formuler les attentes à son endroit, les résultats escomptés. C'est dans cette optique qu'il convient de définir ce qu'on peut attendre de l'Agora métropolitaine.

La participation publique à l'échelle métropolitaine est propice à la genèse de principes généraux d'aménagement et de développement. Elle peut aussi favoriser l'émergence puis la prise en charge d'enjeux « orphelins », des enjeux qui n'ont pas ou plus de porteurs publics a priori, qui ne sont pas encore inscrits à l'agenda politique. Émergeant des discussions et des échanges, ils peuvent devenir de nouveaux enjeux de l'action. Ce fut le cas, par exemple, du logement étudiant avec le projet de redéveloppement de l'îlot Voyageur, au centre-ville.

L'Agora métropolitaine est également propice à la construction d'un lien entre la société civile et la CMM, devenant ainsi un forum de légitimation réciproque. La CMM est une institution récente qui a beaucoup à gagner de la consultation publique en termes de reconnaissance et d'appropriation du PMAD. La société civile, quant à elle, y trouve un nouvel échelon de participation où sa parole est reconnue comme pertinente.

La participation publique devient alors essentielle pour la mise en œuvre du PMAD. À cette étape du processus, la participation peut en effet permettre des apprentissages collectifs sur le fonctionnement d'une métropole tel qu'on le souhaite et ce qu'on en attend. Elle peut par exemple contribuer à définir les principes de densification et à en assurer l'acceptabilité sociale.

Dans ce contexte, il est également important de ne pas oublier les élus, dont le rôle est essentiel et central dans la bonne réalisation du plan. Enfin, la participation publique à ce stade doit être l'occasion de produire et d'utiliser de véritables outils de suivi, assortis notamment d'indicateurs. L'Agora métropolitaine est l'occasion d'ouvrir un chantier sur ce sujet.

Échanges et questions

Les interventions des jeunes, qualifiées de rafraîchissantes et stimulantes, ont été accueillies avec enthousiasme. Ces propos sont aussi jugés inspirants, comme ceux recueillis lors de la première consultation publique, au moment de la production du PMAD.

La place des femmes et des jeunes dans la construction politique de la métropole est un sujet qui a fait réagir la salle. Certains se sont interrogés sur les moyens à prendre pour les impliquer davantage. Les jeunes ont rappelé que les espaces politiques actuels demeurent très « masculins » mais qu'il serait possible de mieux répartir les temps de parole, de proposer des formations ou encore d'offrir de meilleurs services de garde à l'intention des femmes pour qu'elles puissent s'impliquer davantage. De la même manière, on peut sensibiliser et former les jeunes au monde politique. Le thème de l'exclusion a conduit à aborder la situation des aînés dans la métropole, un groupe à inclure dans les processus politiques.

Selon plusieurs intervenants, les élus sont généralement sensibles à ces enjeux. Ils sont aussi intéressés par la participation des jeunes ou des femmes. Plusieurs s'engagent dans ce sens. Ces considérations ont suscité un commentaire général à propos de ceux qui sont absents des processus de planification ou de décision. Il faut tout mettre en œuvre pour promouvoir une vision intergénérationnelle et transversale de l'aménagement.

Cela dit, la participation publique systématique est-elle toujours pertinente ? En certaines situations, la participation n'était-elle pas inutile, voire contre-productive ? En réponse à cette interrogation, Franck Scherrer a fait valoir que, même si la participation publique n'est pas « angélique », il n'existe plus d'autorité supérieure omnisciente, capable de décider de tout toute seule. De plus, la diversité qui caractérise notre société doit aussi être au cœur de la participation. La place des femmes, par exemple, peut être repensée et favorisée en travaillant sur les modes de représentation dans les instances participatives, notamment comme cela a été fait à Lyon, au sein du Conseil de développement. En même temps, il faut se méfier de ce que l'ouverture des systèmes de participation donne simplement bonne conscience aux acteurs publics, sans être porteuse d'une réelle influence des participants sur les processus de décision ou de planification. S'il faut assurer des sièges aux différentes catégories de personnes, il faut également garantir une prise de parole à tous. C'est là que se joue le devoir d'inclusion.

Un participant a rappelé qu'effectivement, la participation publique ne s'improvisait pas. Il faut à la fois une volonté politique, un langage commun pour communiquer et des outils de diffusion de l'information nécessaire aux échanges. Franck Scherrer a abondé dans ce sens, soulignant l'importance de ces facteurs et le processus d'apprentissage collectif inhérent à la participation publique. Si les participants s'approprient le processus et que celui-ci conduit à une version amendée du projet, les effets de la participation sur la planification devraient notamment être repérables par un changement de vocabulaire dans le contenu du plan. Ce nouveau vocabulaire sera le marqueur de l'appropriation collective dont la planification est l'objet.

Beaucoup se préoccupent des suites de l'Agora métropolitaine 2013, même si tous s'accordent sur l'utilité incontournable de la participation. On s'interroge notamment sur les façons de faire vivre ce processus en étant à la fois évolutif et pertinent. On se demande si le calendrier des rencontres à tous les deux ans permettra d'assurer un suivi efficace.

Enfin, au-delà des modalités et de la portée du processus participatif, les participants ont abordé le contenu stratégique du PMAD. L'enjeu d'une meilleure accessibilité des aménités du territoire métropolitain a été évoqué. Le développement des transports en commun sur l'ensemble du territoire est au cœur des préoccupations des participants. Il s'agirait notamment de relier les banlieues entre elles pour faciliter les déplacements entre les divers secteurs de la périphérie ou pour permettre l'accès de tous aux espaces naturels et aux sites patrimoniaux. Cet enjeu en est également un de solidarité entre les territoires. Dans cette perspective, il faudrait éviter que les quartiers TOD deviennent des TOD dortoirs et en faire de véritables quartiers vivants.

Synthèse de la Journée 1

L'Agora métropolitaine se veut à la fois un lieu et un processus novateur d'apprentissage collectif. Cet exercice participatif vise à produire de l'information, à favoriser les échanges et à susciter l'émergence de propositions pour assurer le suivi et l'évaluation du PMAD. Les objectifs concrets de l'Agora sont assez clairs :

En bout de ligne, l'Agora devrait favoriser la création d'une coalition large et susciter un effort collectif qui sera également le moteur de légitimation de la décision publique au niveau local comme à celui de la CMM. Il s'agit du processus, évoqué plus haut, de reconnaissance et de légitimation réciproque entre la CMM et les acteurs métropolitains.

Le bilan de la première journée de l'Agora se décline en quelques grands points de convergence :

- Le PMAD, un exercice de planification en amont, à poursuivre dans un processus continu qui prendra en compte les autres échelons et les résonnances réciproques entre territoires, qui s'inscrira aussi dans la durée, le « temps long ».
- La participation publique, mécanisme essentiel pour donner du sens au contenu du PMAD ou, plus fondamentalement, pour le préciser en fonction des réalités locales et mettre en lumière les enjeux orphelins.
- L'Agora, lieu privilégié et novateur d'apprentissage collectif dont on reconnaît la nécessité et qui ouvrira des chantiers de travail, lèvera des verrous, dégagera des pistes à privilégier.
- L'effort collectif issu de l'Agora comme moteur de légitimation de la décision publique, soutenant et cautionnant la reconnaissance réciproque entre la CMM et les acteurs métropolitains au sens large.
- L'identité métropolitaine à la fois collective, partagée et polymorphe.

L'Agora devrait aussi mobiliser les forces vives autour de quelques grands projets et développer le sentiment d'appartenance à la métropole. À ce propos, l'enjeu de l'identité à renforcer suppose qu'on sache créer une identité à la fois collective, partagée et polymorphe. Il n'y a pas de métropole sans diversité et la diversité est irréductible. Il faut donc des principes partagés, des différences qu'on accepte de mettre en tension tout en privilégiant leur intégration. Un certain nombre de marqueurs d'identité correspondent à des valeurs à promouvoir et à des dialectiques à entretenir : diversité et intégration, accessibilité et proximité, solidarité, un imaginaire collectif, l'environnement.

Comme les jeunes panelistes de la table ronde l'ont fait voir, l'identité métropolitaine devrait faire germer un imaginaire collectif, concrétisé par la volonté de préserver et de mettre en valeur l'environnement régional symbolisé par les Montérégiennes, les espaces verts, l'accès au fleuve et à l'ensemble du réseau hydrique, le patrimoine historique existant et en devenir. L'identité collective a aussi pour marqueurs certaines valeurs fondamentales qui sont elles-mêmes à promouvoir :

- la diversité associée à l'intégration;
- l'accessibilité dans une optique de proximité;
- la solidarité.

La participation à l'Agora témoigne de ce que l'appropriation du PMAD est bien engagée, qu'elle est appelée à se poursuivre dans la mise en œuvre du plan. En corollaire, les participants disent « Ne nous oubliez pas » entre le moment présent et la prochaine Agora. La journée 1 constitue également un appel à la cohérence. Une cohérence à laquelle les MRC qui entourent la CMM sont elles aussi invitées, puisqu'il s'agit notamment de contenir l'étalement urbain en évitant qu'il se poursuive par effet de « saute-mouton ».

Parmi les préoccupations complémentaires des intervenants, on peut retenir le soutien à l'engagement des femmes, des jeunes et des communautés culturelles, la reconnaissance de lieux d'intérêt métropolitain à l'extérieur de l'agglomération de Montréal, le défi de la lutte à la pauvreté, l'importance de la volonté politique et de la communication.

Journée 2

Bloc thématique n° 1 – Quand densification devient synonyme de qualité de vie

Les questions du bloc n° 1, elles-mêmes divisées en sous-questions, proposaient trois sous-thèmes de discussion :

- Qu'est-ce que la densité à échelle humaine ?
- Comment les TOD peuvent-ils être des milieux de vie de qualité ?
- Comment encadrer la densification et les TOD ?

Les comptes rendus des deux périodes d'échanges et de questions ont été intégrés en un seul. Il suit le sommaire des présentations.

Présentation d'Alexandre Turgeon

« Adapter la densification aux contextes urbains et offrir des usages et services variés pour créer des milieux de vie de qualité »

M. Turgeon a axé sa présentation sur les principes qui devraient guider la densification de l'occupation du sol. Abordant la densité par sa dimension morphologique, il a ensuite exposé les arguments en faveur de la densification tels que les économies potentielles dans les coûts d'infrastructures, une valeur sociale ajoutée au niveau de l'offre de services et d'équipements, et la préservation d'un pourtour écologique vert et bleu.

Le conférencier a souligné l'importance de reconnaître la multiplicité des intervenants dans la fabrication d'un quartier. Il a aussi présenté les principaux facteurs d'une meilleure qualité de vie dans des projets résidentiels denses :

- la qualité de l'espace public;
- la diversité des usages publics;
- la qualité architecturale des bâtiments;
- la mixité des usages dans les bâtiments : habitation, commerces, bureaux, etc.;
- la flexibilité et l'adaptabilité du bâti et des espaces publics en fonction de l'évolution des besoins, notamment de l'évolution de la taille des ménages;
- le contrôle du bruit et des vibrations, notamment près des voies ferrées, ainsi que la sécurité aux abords de celles-ci.

Intervention de Dolorès Durbeau

« Et si un citoyen nous parlait de densification ? »

Mme Durbeau a abordé l'impact social de la densification, mettant l'accent sur les effets pervers que ce processus peut avoir. Certes, la mise en œuvre d'un projet TOD peut favoriser la création de lieux d'activités culturelles et sociales, facteurs de convivialité et de sociabilité. Toutefois, elle amorce souvent une augmentation des valeurs foncières aux alentours, qui entraîne une hausse des taxes et des loyers. Il s'ensuit entraineront changement du profil socioéconomique du quartier, sa « gentrification » dans le vocabulaire courant.

À l'échelle locale, ce changement provoque la disparition progressive des services sociaux, par exemple la banque alimentaire. De même, la typologie des commerces et des services est de moins en moins en phase avec le contexte local. La dynamique concurrentielle des espaces commerciaux s'en trouve également affectée, avec pour conséquence le risque de voir se multiplier les locaux commerciaux vacants. À l'échelle de la métropole, l'exode des moins nantis conduit à une « périphérisation » de la pauvreté.

L'expérience nous enseigne que la densification dans un quartier existant demande une attention particulière. Elle doit tenir compte de la population en place, assurer le maintien de services adéquats et bien s'intégrer à la trame urbaine existante

Aussi, pour mieux encadrer le processus d'implantation des TOD, la conférencière recommande tout d'abord d'assurer la participation citoyenne à la réalisation de projets dès le début du processus. Elle souhaite que l'information à ce sujet soit mieux diffusée et que les projets de transformation de bâtiments fassent l'objet d'une signalisation. Enfin, les secteurs TOD devraient obligatoirement inclure des logements sociaux et abordables. Cela nécessite une politique publique volontariste et la création de réserves foncières à cette fin.

Présentation conjointe d'Élie Fallu et Francis Charron

« Le cas de Sainte-Thérèse »

MM. Fallu et Charron ont décrit l'expérience de Sainte-Thérèse autour de l'implantation de la nouvelle gare du train de banlieue. Cette gare pourrait devenir le cœur d'un secteur TOD, avec pour première réalisation l'implantation d'une résidence pour personnes âgées avec mise en valeur de bâtiments et d'espaces patrimoniaux.

Dans un propos axé sur la gouvernance municipale, MM. Fallu et Charron ont insisté sur la concertation des efforts et sur l'établissement d'un climat de réelle collaboration entre la municipalité, les promoteurs et la société civile. Dans ce cas, la Ville a pris l'initiative d'acquérir des terrains, de les décontaminer et d'en fixer les orientations de développement. Les principaux facteurs de réussite de ce projet réalisé en mode partenarial sont la participation publique dès le début de la planification, la manière dont les professionnels ont joué leur rôle et assumé leurs responsabilités, et le leadership des élus.

Présentation de Stéphane Ricci

« Le cas du Quartier des spectacles – Pôle Place des Arts »

M. Ricci a décrit le processus de planification du Quartier des spectacles, en particulier celui du secteur ouest, le Pôle de la Place des Arts. L'aménagement de ce secteur se voulait à la fois à échelle humaine et en lien avec l'histoire de la ville et du quartier. Ce projet a notamment misé sur un réseau de transport collectif déjà très présent. Il illustre aussi l'importance de la culture comme ferment d'animation d'une densification réussie. Il montre enfin qu'en dépit d'une forte densité, on peut créer des lieux à échelle humaine en les centrant sur le piéton.

Les réalisations visibles du Pôle de la Place des Arts témoignent de la réussite du processus de planification. Une réussite à laquelle ont contribué les instances ad hoc mises sur pied avec l'ensemble des partenaires, et les mécanismes grâce auxquels on a conçu, fait naître puis accompagner le projet durant son développement. Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Pôle de la Place des Arts traduisait par ailleurs la volonté de mettre les citoyens au premier plan du processus de planification et de développement.

Échanges et questions

La gestion de la densité donné lieu à un échange autour de la question suivante: comment maintenir la densité d'occupation des logements, compte tenu de l'évolution du profil socioéconomique d'un quartier, liée notamment au vieillissement de la population? Cet échange a ouvert plusieurs pistes :

- Réfléchir au potentiel de reconversion du bâti dès la conception d'un projet.
- Donner plus de flexibilité à la règlementation pour maintenir la densité de population dans les milieux de vie où la densité résidentielle est déjà élevée.
- Faire en sorte que les gens, ou du moins une partie d'entre eux, puissent vieillir dans leur quartier sans avoir à déménager, en dotant le quartier de résidences pour retraités et en adaptant le cadre bâti.

Les participants ont aussi associé l'enjeu de la pauvreté aux perspectives de développement d'éco-quartiers : quelle place pour les populations défavorisées dans ces éco-quartiers ? Il apparaît nécessaire d'assurer la mixité sociale des nouveaux « quartiers durables » en y favorisant l'accessibilité des logements, par exemple en diminuant le coût d'achat. Une citoyenne a relié cette question à celle de l'amélioration des transports en commun, estimant que le gouvernement s'était engagé plutôt faiblement à cet égard. En particulier, si la densification autour des stations de métro et de train de banlieue entraîne l'augmentation des valeurs foncières, en quoi la population à faible revenu y trouvera-t-elle son compte, même si elle englobe la majorité des usagers du transport collectif ?

Plus généralement, même si la préoccupation sociale est présente dans le PMAD, il manque d'outils ou de critères d'évaluation continue. D'où le risque évoqué plus haut d'une « périphérisation » insidieuse de la pauvreté. Il est donc nécessaire…

- de concevoir des critères d'évaluation dans la mise en œuvre du PMAD;
- d'anticiper les effets pervers liés à l'augmentation de la valeur foncière;
- de créer des réserves foncières;
- de mettre en place des mécanismes pour garantir la présence de logements sociaux et abordables autour des TOD.

Pistes de réflexion du bloc thématique n° 1

Les intervenants ont abordé les enjeux liés à la densification urbaine. Ils ont fait état des conditions de succès et des écueils à éviter. Par-delà les perceptions négatives, la densification sera porteuse de milieux de vie de qualité si on les conçoit comme « espaces de proximité » conçus et planifiés en coopération avec ceux qui y vivront. On parle donc de projets accessibles, dans tous les sens du mot.

Les projets doivent aussi prendre en compte les préoccupations relatives au bruit et aux vibrations dus au transport, ou celles concernant la sécurité des quartiers denses. Les facteurs de réussite incluent autant la qualité des lieux publics et la diversité des usages d'un même espace de proximité que la qualité de l'architecture et du design, l'adéquation des typologies, la flexibilité et l'adaptabilité du bâti. Enfin, le TOD associe densification et transport collectif, mais il n'est pas le seul modèle.

Sur le plan social, pour atténuer l'impact de la densification, des outils financiers et fiscaux nouveaux s'imposent, de même que des programmes de logements abordables.

On peut par ailleurs se demander si l'information relative à la progression de la densification est suffisamment partagée. Ainsi, personne n'a souligné que dans la région métropolitaine de Montréal, on assiste depuis plusieurs années à une densification des nouveaux projets résidentiels, tant dans la ville-centre qu'en banlieue. Entre 2002 et 2012, les mises en chantiers des appartements sont passées de 41,5 % à 72,5 % de la production totale annuelle. Durant la même période, la part des maisons unifamiliales est tombée de 50 % à 17,6 %. Il y aurait donc une analyse à entreprendre, à partir d'un historique, sur des questions comme celles-ci :

- Comment et où se fait la densification ?
- Quels en sont les attributs ?
- Favorise-t-elle une plus grande utilisation du transport en commun ? une meilleure vie de quartier ?
- Comment intégrer cette tendance dans la stratégie immobilière TOD ?
- Quelles sont les filières de production des nouvelles densités ?
- Qui sont les promoteurs immobiliers et quelles sont leurs façons de faire ?

La densification et, plus généralement, la mise en œuvre du PMAD supposent une gouvernance à la hauteur des défis. Elle inclut le leadership soutenu de l'administration à tous les niveaux, l'engagement de l'ensemble des acteurs du développement et la participation citoyenne en continu.

Bloc thématique n° 2 – La valeur ajoutée du PMAD et les atouts métropolitains à mettre en valeur pour le plus grand bénéfice de tous

Comme dans le bloc précédent, les questions proposées par le bloc thématique n° 2 étaient regroupées en trois sous-thèmes. Chacun correspond à une composante structurante de l'aménagement, avec ses défis :

- Quelle est la valeur ajoutée du PMAD pour le développement ?
- Comment optimiser le transport collectif ?
- Comment l'agriculture en milieu métropolitain peut-elle être un atout ?

Les comptes rendus des trois périodes d'échanges et de questions ont été intégrés en un seul. Il suit le sommaire des présentations.

Présentation de Cameron Charlebois

« Les nouvelles opportunités d'aménagement du PMAD et la reconstruction de la ville sur elle-même améliorent la qualité de vie et génèrent des plus-values »

Soulignant que le PMAD a déjà conduit à changer les approches et fait prendre conscience de la nécessité de la cohérence, M. Charlebois a analysé les liens entre le PMAD et le développement urbain. Un premier défi consiste à le « démocratiser » en associant l'ensemble des acteurs à une concertation continue. En second lieu, il faut favoriser l'innovation et le design urbain. Non seulement s'agit-il d'un défi pressant mais nous sommes en retard en ce domaine par rapport aux villes d'Europe. Il est également souhaitable que les administrations municipales sachent accompagner les promoteurs soucieux de faire du bon design et d'utiliser les nouvelles méthodes de conception et de construction. Le cadre réglementaire auquel ils sont assujettis est complexe et les milieux d'implantation sont diversifiés. Ayant illustré ces enjeux avec plusieurs projets de la Société Immobilière du Canada, le conférencier conclut à la nécessité de poursuivre les recherches et de développer une boîte à outils afin d'accroître la capacité des municipalités, des promoteurs et des financiers à relever ces défis.

Présentation de Pierre Giard

« Quelle performance du transport en commun faut-il établir pour augmenter la part modale de 5 points en 2021 ? »

M. Giard a approfondi l'enjeu du partage des parts modales entre les différents modes de déplacement. En matière de transport collectif, l'objectif d'en augmenter la part modale de 4 % d'ici 2021 et d'un autre 5 % avant 2031 pose un défi de taille et demandera des efforts soutenus et importants. En effet, la hausse de 1 % entre 2008 et 2011 résulte surtout de l'élargissement de l'offre avec le prolongement du métro à Laval, du nombre accru de trains de l'AMT et de l'expansion du service aux 10 minutes de la STM. Même avec des investissements dans le transport en commun et une concentration de l'urbanisation dans les TOD à 40 % selon le PMAD, voire à 60 %, la multiplication des TOD ne suffira pas à en augmenter la croissance de plus de 1 ou 2 %. Il faudra aussi améliorer l'offre de transport collectif dans l'ensemble de la région, en facilitant l'intermodalité, ainsi que l'intégration tarifaire. Il faudra de plus limiter la croissance des déplacements en automobile.

D'autres défis ressortent : contenir la congestion routière, alors que Montréal est la 8e ville la plus congestionnée en Amérique du Nord, sur 57, et réduire l'émission des gaz à effet de serre, entre autres en encourageant le transfert vers les modes de transport collectif électrifiés. Le financement reste un élément essentiel pour le développement des projets d'immobilisation en transport collectif prévus dans le PMAD. Ils sont estimés à 23 G $. L'un des outils de contrôle est la taxe sur l'essence, déjà en vigueur. Enfin, il faudra un meilleur équilibre entre transport routier et transport collectif et une planification plus intégrée de l'ensemble du système de transport métropolitain. Un dernier souhait de M.Giard verrait les transports actifs dotés de 1 % du budget transport pour soutenir leur développement.

Présentation de Pascale Tremblay

« L'agriculture de proximité enrichit la région métropolitaine »

Mme Tremblay a rappelé l'importance de l'agriculture et d'une alimentation saine pour la population majoritairement urbaine. Elle a aussi rappelé les défis que vivent les agriculteurs, tels les coûts de production et la concurrence mondiale, mais aussi les problèmes de transfert et de démarrage de fermes de plus en plus grosses pour les jeunes agriculteurs. Avec l'exemple de la zone agricole de l'agglomération de Longueuil, dont beaucoup de terres, jadis morcelées et vendues partout dans le monde, sont en

friche, elle a illustré le problème de la sous-utilisation d'une ressource de grande valeur.

La planification agricole intégrée entreprise par l'agglomération vise la remise en production de terres en friche avec projets agricoles adaptés aux conditions des sites et divers usages complémentaires, comme la protection des bois, l'agrotourisme, un parc agricole ou un éventuel marché public permanent. Ainsi, elle a montré que l'agriculture de proximité pouvait apparaître sous de multiples formes dans la CMM et exercer des fonctions à la fois nourricière, de diversification économique, d'éducation, de protection de l'environnement et des paysages, au bénéfice des populations environnantes. Plus largement, il est urgent d'avoir une politique agricole adaptée à la région et une réglementation des exploitations agricoles révisée.

Échanges, questions et pistes de réflexion du bloc n° 2

Sur les perspectives de développement immobilier ouvertes par le PMAD, un participant s'est interrogé sur la capacité d'écoute des élus à l'endroit des citoyens, qui sont les premiers concernés par les projets TOD. D'autres ont fait valoir que si le PMAD a fixé une cible de 17 % de préservation des espaces ouverts, c'est 30 % qu'on devrait idéalement viser.

À propos du transport collectif, M. Giard a souligné que le PMAD est essentiel pour faire augmenter l'achalandage mais que ni le PMAD ni les secteurs TOD ne suffisent pour cela. Il faut travailler sur plusieurs fronts, par exemple, comme le souligne un participant, sur l'arrimage des différents réseaux de façon à soutenir entre autres l'expansion du vélo comme mode de déplacement (pistes cyclables, vélostations). Afin de réduire l'usage de l'automobile, faut-il augmenter la taxe sur l'essence, imposer des péages, restreindre l'accès aux autoroutes et au stationnement ? M. Giard mentionne qu'il y a consensus à la CMM pour augmenter progressivement la taxe sur l'essence. Le péage, quant à lui, est au stade de l'étude. Enfin, la perspective du pic pétrolier et de l'essoufflement de l'automobile a été évoquée comme un facteur favorable au transfert modal.

En écho aux défis reliés à la place de l'agriculture dans la métropole, les participants ont souligné que l'agriculture périurbaine constituait un puissant frein à l'étalement. Toutefois, elle devrait être moins industrielle et plus verte, selon certains, c'est-à-dire plus respectueuse de l'environnement. Mme Tremblay a souligné qu'en milieu périurbain, les attentes des citoyens comme les expérimentations des agriculteurs allaient dans ce sens, notamment avec de plus petites exploitations. Un participant suggère qu'au lieu d'opposer les agricultures rurale, périurbaine et urbaine, on parle de l'agriculture intramétropolitaine et qu'on la reconnaisse d'emblée comme plurielle. Par contre, un maire mentionne que les municipalités qui souhaitent demeurer agricoles manquent de moyens et se considèrent pénalisées sur le plan fiscal. Enfin, devant la complexité des enjeux et les conflits potentiels soulignés par un participant, on mentionne l'approche proposée par le PMAD qui consiste à aborder la diversité des problématiques agricoles métropolitaines dans le cadre des plans de développement de la zone agricole (PDZA).

Bloc thématique n° 3 – Les partenariats pour renforcer la Trame verte et bleue et les paysages identitaires métropolitains

Deux sous-thèmes regroupent les questions proposées autour du concept de Trame verte et bleue :

- Quelle est la plus-value d'une Trame verte et bleue pour la métropole ?
- Comment le partenariat peut-il contribuer à renforcer la Trame verte et bleue et les paysages ?

Les comptes-rendus des deux périodes d'échanges et de questions ont été intégrés en un seul. Il suit le sommaire des présentations.

Présentation de Karel Mayrand

« De nouvelles alliances au bénéfice d'une vision métropolitaine de la Trame verte et bleue »

M. Mayrand a proposé une vision métropolitaine de la Trame verte et bleue, dont la concrétisation appelle de nouvelles alliances. Cette trame, c'est plus qu'une simple ceinture verte. Le Grand Montréal englobe les écosystèmes les plus riches et les meilleures terres agricoles du Québec. C'est aussi dans le Grand Montréal que vit 50 % de la population, dans un écosystème unique : un grand archipel à travers lequel se déploient les Montérégiennes.

Faire cohabiter la ville et cet écosystème, c'est relever le défi de la cohérence dans les interventions afin de mettre en valeur les atouts des milieux naturels tout en les protégeant des pressions de l'urbanisation. Une étude récente de Nature-Action Québec et de la Fondation David Suzuki sur la valeur économique du capital écologique du Grand Montréal a montré que les écosystèmes offrent des services correspondant à 4,29 G $ par année. La pollinisation, la régulation climatique et celle des crues et des inondations, le contrôle de l'érosion et celui de la qualité de l'air sont des exemples de services rendus par les écosystèmes naturels. Un autre atout est leur rôle dans le maintien de l'équilibre climatique. Autant d'arguments en faveur de leur conservation.

En somme, il faut inverser le paradigme et aborder la conservation des milieux naturels non comme une dépense mais comme un investissement. Pour cela, il faut créer de nouvelles alliances entre le monde agricole, les conservateurs de la nature, les universitaires et les élus municipaux afin d'établir une vision partagée, concertée, mobilisatrice. La mise sur pied d'un forum sur ce sujet serait une action à prévoir.

Présentation de Jean Lauzon

« Le cas du Parc de la rivière des Mille-Îles, un partenariat innovateur entre le milieu communautaire, les municipalités et les propriétaires »

M. Lauzon a montré comment le Parc de la rivière des Mille-Îles a bénéficié d'un partenariat innovateur entre le milieu communautaire, les municipalités et les propriétaires. Le parc a été créé à l'instigation d'Éco-Nature, un organisme sans but lucratif qui remplit plusieurs fonctions : muséologie, économie sociale, animation d'un réseau de partenaires, gestionnaire. Sa mission est de protéger, conserver et mettre en valeur le parc avec l'appui de la collectivité.

Le territoire du parc couvre la rivière des Mille-Îles et la rivière des Prairies, soit 101 îles et 42 km d'eau calme, coulant dans un milieu champêtre et accessible à neuf municipalités qui comptent 800 000 habitants.

Les partenariats sont indispensables à de tels projets. Pour en favoriser l'établissement, la mise en œuvre du PMAD devrait prévoir les actions suivantes :

- bien définir et délimiter le territoire naturel que l'on veut protéger, conserver et mettre en valeur;
- aider les partenaires à réaliser leur mission;
- développer une expertise en gestion environnementale en trois volets : protection, conservation et mise en valeur;
- développer une expertise en médiation environnementale;
- adopter une vision ouverte et à long terme.

Présentation conjointe de Pascal Bigras et Nathalie Zinger

« La conservation en actions : synergies et partenariats en vert et bleu, avec des exemples dans la région métropolitaine »

Les interventions de M. Bigras et de Mme Zinger portaient sur des exemples de conservation « en actions ». Les groupes de conservation ont des expertises diversifiées, utiles lorsqu'ils se mettent « en mode action ». Or, près de la moitié des territoires protégés de la région de Montréal le sont par des organismes de conservation agissant par voie de négociation, de servitude ou d'acquisition, qui en assurent aussi la gestion en vue de les protéger ou de les mettre en valeur. À titre d'exemple, le boisé du Tremblay à Boucherville, le boisé du Mont-Saint-Bruno à Sainte-Julie, les îles aux Cerfs et Jeannotte dans la rivière Richelieu, la rivière du Nord entre Lachute et Mirabel. Dans tous les cas, l'approche a été établie sur mesure et avec souplesse, dans le respect des compétences des uns et des autres, ce qui favorise un climat de confiance indispensable à l'atteinte des objectifs.

Tous ces exemples s'inscrivent dans une démarche de planification et de sélection scientifique des sites, tels que des noyaux de biodiversité ou des corridors verts. Mais tout cela repose aussi sur un vaste réseau de partenaires en synergie, incluant les organismes de bassins versants, les municipalités locales et régionales, les ministères, les associations locales, les centres de recherche et les entreprises privées.

Les conditions de succès pour établir des partenariats efficaces sont notamment la convergence dans la vision, la diversité des outils dont bon nombre sur mesure, l'expertise scientifique et légale, des leviers financiers et l'implication de tous.

Présentations complémentaires de Dinu Bumbaru et Yoland Tremblay

« Le mont Royal, une expérience de concertation pour protéger et mettre en valeur un patrimoine et un paysage emblématiques pour la région, avec l'exemple du flanc nord et du chemin de ceinture »

MM. Bumbaru et Tremblay ont fait état de la concertation permanente instituée pour protéger et mettre en valeur le mont Royal. Leurs propos couvrent quatre volets.

Dans un premier temps, M. Bumbaru a évoqué la magie du paysage de la métropole, avec le fleuve, le mont Royal et les Montérégiennes. On trouve sur le mont Royal des manifestations des cinq dimensions du concept de patrimoine : le construit, le paysage, le mémoriel, l'archéologie et la nature. Son histoire remonte à sa formation géologique multi millénaire, tandis que ses relations avec les humains, des autochtones à Jacques Cartier qui lui donna son nom, et aux gestes de mise en valeur tels que la croix et les institutions prestigieuses qui la ceinturent, ont révélé l'importance de son caractère culturel et emblématique.

Le cas du mont Royal illustre aussi le rôle essentiel de la société civile dans la conservation et la protection de tels lieux. Depuis les pétitions au tournant du 20e siècle qui ont permis de le considérer comme un parc de conservation jusqu'aux Amis de la montagne et à la vaste consultation qui a eu lieu au début des années 2000, le mont Royal a été l'objet d'une implication citoyenne sans laquelle le classement en arrondissement historique et naturel ne serait sans doute pas devenu une réalité. Le mont Royal n'est pas un cas de figure isolé mais plutôt un banc d'essai où les « valeurs collectives sont tellement concentrées que l'on peut imaginer des solutions qui serviraient à l'ensemble de la région. »

Le décret d'arrondissement historique et naturel en 2005 a été complété par la mise sur pied d'une table de concertation réunissant les acteurs publics municipaux, les grands propriétaires institutionnels et les associations citoyennes. La Table est devenue un organisme d'accompagnement de la protection et de la mise en valeur du mont Royal, un lieu actif d'apprentissage et de suivi.

Le cimetière Notre-Dame des Neiges, qui appartient à la Fabrique Notre-Dame, est l'exemple d'une grande propriété institutionnelle privée établie sur la montagne dès 1854. Ses projets de mausolées collectifs entrepris depuis 20 ans ont suscité un vif débat dans la société civile. Après avoir déposé un plan directeur d'aménagement, procédé à une consultation publique et malgré les fortes tensions avec les groupes de citoyens, la Fabrique a accepté en 2005 de faire partie de la Table de concertation du Mont-Royal. La Table a apporté un certain apaisement, en favorisant les échanges, le respect et la compréhension mutuelle. Le partenariat généré par la Table a permis la conclusion d'une entente dans laquelle le cimetière a notamment consenti une servitude de 50 ans sur une portion de son terrain, le bois Saint-Jean-Baptiste, en vue de l'aménagement et de l'ouverture à la population du parc du sommet nord. Cette entente comprend aussi la contribution au chemin de ceinture, un sentier aménagé pour les piétons et les cyclistes autour du mont Royal, en l'occurrence une bande de 45 pieds à même le terrain du cimetière le long du chemin de la Côte-des-Neiges.

Ainsi, le cimetière a beaucoup investi dans l'entretien et la restauration de son patrimoine et contribué activement à la mise en valeur du mont Royal. Cependant, le maintien ou la reconversion de tout ce patrimoine, et plus largement de l'ensemble du patrimoine institutionnel, religieux, ou industriel de la région constitue un défi collectif de taille et requiert de plus en plus de concertations et de partenariats.

Échanges et questions

Intervenant à deux moments après les conférenciers, les participants sont revenus sur le concept de Trame verte et bleue et sur le territoire à couvrir. On a demandé si les trois îles qui restent à protéger dans la rivière des Mille-Îles seront sauvegardées. On a aussi invité l'administration publique à appliquer les règlements existants en matière de conservation et de protection des milieux naturels.

Constats, commentaires et pistes à poursuivre

On s'entend sur la richesse et sur les qualités intrinsèques des écosystèmes naturels et des paysages culturels dans la grande région montréalaise. En ce qui concerne les écosystèmes naturels, leur rôle ne se limite pas au maintien de la biodiversité. Ils contribuent aussi au maintien de la santé. Tout comme les paysages culturels, ce sont des lieux privilégiés pour l'éducation environnementale ainsi que des facteurs de richesse économique. On s'entend aussi sur le rôle des organismes de conservation et de la mobilisation citoyenne pour la protection des territoires naturels et de lieux à caractère identitaire comme le mont Royal.

Dans ce contexte, la Trame verte et bleue est une nécessité. Toutefois, les témoignages confirment que les partenariats sont indispensables pour mettre les projets en œuvre et assurer leur pérennité. C'est d'un « work in progress » permanent qu'il s'agit, portant sur les interventions elles-mêmes et sur l'outillage technique, juridique et institutionnel nécessaire pour les mettre en œuvre. Pour développer ces approches novatrices, il faut prendre exemple sur des expériences qui ont porté fruit, l'approche par dotation par exemple.

Quant à la ceinture verte, il convient de la définir moins comme « anneau boisé » que comme trame ou réseau interconnecté d'étendues et de corridors naturels verts et bleus. Le défi de la cohabitation entre la ville et l'écosystème unique que constituent l'archipel de Montréal et les Montérégiennes, c'est celui de la cohérence des interventions, afin de mettre les milieux naturels en valeur tout en les protégeant des pressions de l'urbanisation.

Les intervenants sont par ailleurs sensibles au fait que les actions susceptibles d'avoir un impact significatif sur la conservation, la protection ou l'utilisation des écosystèmes dans la perspective du développement durable

demandent du temps. Or, l'urbanisation de la grande région de Montréal s'accélère. Comment réduire la tension entre l'urbanisation croissante et le besoin de protéger et de mettre en valeur les écosystèmes naturels et les paysages culturels du Grand Montréal ?

C'est ce à quoi veut répondre le chantier de la Trame verte et bleue, à travers divers mandats :

- développer des boîtes à outils à l'usage des organismes et des citoyens portant sur l'acquisition de sites, leur gestion, la médiation environnementale, etc.;
- préparer un document sur les outils règlementaires existants, destiné aux municipalités pour bien appliquer les principes du PMAD;
- établir un état des lieux (par exemple, une banque de données biophysiques) à protéger;
- réfléchir sur la pertinence d'un statut particulier pour la Trame verte et bleue.

À cet égard, les groupes de conservation ont déjà des expertises diversifiées tant pour agir que pour documenter l'« état des lieux » à propos des milieux à protéger. Quant à l'approche visant à mettre en place la Trame verte et bleue, elle doit se déployer sur deux plans, conceptuel et opérationnel.

S'agissant du concept, l'idée de tisser, d'assembler, de reconnecter les milieux naturels entre eux correspond à la manière dont il faut intervenir pour maintenir leur biodiversité, protéger les terres agricoles, utiliser efficacement les ressources naturelles, favoriser le contact des citoyens avec la nature. Il ne s'agit pas de mettre la nature sous cloche mais de composer avec elle, d'en faire un partenaire en quelque sorte.

Même si ce concept est évocateur, il y a lieu de le préciser afin de mieux circonscrire les composantes de la Trame ainsi que les limites du territoire à couvrir : quelle typologie d'espaces y retrouve-t-on ? Ses limites seront-elles celles de la CMM ou celles de la biorégion dans laquelle s'inscrit l'agglomération montréalaise ? En d'autres termes, des limites administratives ou écosystémiques ?

Les exemples présentés par les conférenciers illustrent que le concept s'applique à une diversité de lieux, de sites, d'écosystèmes. On parle d'intervenir sur des lieux et des sites « qui ont de la valeur ». Quels sont les critères permettant d'établir cette valeur ?

Enfin, le concept de Trame verte et bleue a le mérite d'être dynamique, ce qui favorise une approche évolutive, flexible et participative. Pour être efficaces et significatives, les interventions doivent reposer non seulement sur une solide connaissance scientifique des milieux mais aussi sur l'appropriation par la population, d'où l'importance de la participation citoyenne et d'une mobilisation permanente.

La conservation des milieux naturels en terrain privé est « tributaire de partenariats avec de multiples acteurs », au premier rang desquels les élus eux-mêmes. Ils ont été interpellés et invités à agir pour que de nouvelles mesures protègent les milieux sensibles, ou encore à intervenir auprès du gouvernement pour qu'une loi vienne encadrer la mise en place de la Trame verte et bleue. Les alliances nouvelles s'étendent aux MRC, aux universités, aux organismes et aux citoyens.

Tout cela prend du temps. De plus, chaque projet exige une approche « sur mesure » avec, dans bien des cas, l'acquisition de terrains. La patience et la persévérance sont de mise, comme l'ont montré les exemples du Parc de la rivière des Mille-Îles et du mont Royal. Si l'on veut atteindre les cibles du PMAD dans les délais relativement courts dont on parle, il faut passer à l'action rapidement.

Bloc thématique n° 4 – Perspectives d'avenir

Entrecoupée par le discours du ministre responsable de la région de Montréal, M. Jean-François Lisée, la dernière période d'échanges et de questions est devenue à la fois un bilan des deux jours de l'Agora 2013 et une amorce de ses suites autour de deux sous-thèmes :

- Comment pouvons-nous contribuer à la mise en œuvre du PMAD ?
- Comment préparer la prochaine Agora ?

Les principales pistes incluent le décloisonnement des structures, la primauté de la volonté politique sur le réaménagement du cadre législatif, la création de lieux de concertation autour des enjeux porteurs de divergences, l'appel à la cohérence, le retour de la crédibilité des institutions et de la confiance des citoyens, l'adéquation entre les mandats des élus municipaux et leurs responsabilités à l'égard de la CMM. Les participants ont aussi appelé à la solidarité régionale et au partage des savoir-faire entre municipalités.

Dans son discours, le ministre a qualifié les participants de l'Agora métropolitaine 2013 d'« avant-garde » de l'adhésion citoyenne à la CMM. Évoquant le rendez-vous historique du 375e anniversaire de Montréal en 2017, il souhaite qu'on déborde des frontières de la ville et que l'ensemble des citoyens en fassent une célébration à l'échelle de la métropole.

Cette section résume les questions, suggestions et recommandations émises au cours des sessions de l'Agora. Elles témoignent des préoccupations et des sujets qui pourraient être traités en 2015 et dans les ateliers qui précéderont une éventuelle Agora. Ces suggestions sont aussi utiles pour la CMM et les commissions qui ont pour mandat de veiller à l'application du PMAD.

Jeudi
28 février 2013

14 h 20 :

L'histoire de la région métropolitaine; le PMAD

Beaucoup d'interrogations sur les moyens :

- Le transport en commun : coût et modalités de financement;
- la conciliation de la densification, du développement et de la protection des milieux naturels et agricoles;
- le défi des terrains contaminés;
- le patrimoine identitaire de la communauté métropolitaine;
- le transport des marchandises.

La mise en œuvre du PMAD et ses obstacles :

- moyens financiers;
- la cohérence et l'efficacité des documents de planification qui relèvent des autres partenaires.

---

16 h 30 :

Le futur vu par les jeunes;

les défis

Des préoccupations pour :

- les femmes et les jeunes, les impliquer davantage à l'aide de formations et de services appropriés, comme des services de garde;
- les problèmes d'exclusion, notamment des aînés : promouvoir une vision intergénérationnelle et transversale de l'aménagement;
- relier les banlieues entre elles, un enjeu important des transports en commun.

La participation :

- la diversité dans notre société appelle une plus grande écoute et une prise de parole pour tous;
- la participation ne s'improvise pas et implique un processus d'apprentissage collectif;
- donner suite à l'Agora métropolitaine 2013 et vivre ce processus de manière à la fois évolutive et pertinente.

Vendredi 1er mars 2013

Thème 1 :

Densité à échelle humaine et milieux de vie

En milieu urbain, pour assurer la densité d'occupation des logements, compte tenu de l'évolution du profil socioéconomique d'un quartier, dont le vieillissement de la population :

- réfléchir au potentiel de reconversion du bâti dès la conception d'un projet.
- donner plus de flexibilité à la règlementation pour maintenir la densité de population dans les milieux de vie où la densité résidentielle est déjà élevée.
- faire en sorte que les gens puissent vieillir dans leur quartier sans avoir à déménager, en dotant le quartier de résidences pour retraités et en adaptant le cadre bâti.

Face à l'enjeu de la pauvreté, il est suggéré de :

- inclure la mixité sociale des nouveaux « quartiers durables » dans les critères de mise en œuvre du PMAD;
- mettre en place des mécanismes pour assurer la présence de logements sociaux et abordables autour des TOD;
- anticiper les effets pervers liés à l'augmentation de la valeur foncière autour des gares et stations;
- créer des réserves foncières.

Pour une densification à échelle humaine, concevoir :

- des espaces de proximité, planifiés en coopération avec ceux qui y vivront.
- des lieux publics et des usages diversifiés dans un même espace de proximité autant que de l'architecture et du design de qualité;

- des quartiers plus denses oui mais en tenant compte du bruit et des vibrations dus au transport, et de la sécurité.

Thème 2 :

Valeur ajoutée et atouts

Des soucis :

- assurer l'écoute des élus à l'endroit des citoyens, qui sont les premiers concernés par les projets TOD;
- dépasser la cible de 17 % de préservation des espaces ouverts du PMAD, pour viser 30 % idéalement.

Sur le transport :

- soutenir l'arrimage des différents réseaux, entre autres l'expansion du vélo (pistes cyclables, vélostations);
- comment réduire l'usage de l'automobile, faut-il augmenter la taxe sur l'essence, imposer des péages, restreindre l'accès aux autoroutes et au stationnement?

Sur l'agriculture périurbaine, on souhaite :

- une agriculture moins industrielle et plus respectueuse de l'environnement,
- parler de l'agriculture intramétropolitaine, reconnue d'emblée comme plurielle, au lieu d'opposer les agricultures rurale, périurbaine et urbaine.
- plus de moyens fiscaux pour les municipalités;
- des plans de développement de la zone agricole (PDZA) comme proposés dans le PMAD.

Thème 3

Partenariats pour la trame verte et bleue

On s'entend :

- sur la richesse et sur les qualités intrinsèques des écosystèmes naturels et des paysages culturels dans la grande région montréalaise;
- sur le rôle des organismes de conservation, de la mobilisation citoyenne et des partenariats pour la protection des territoires naturels et de lieux à caractère identitaire comme le mont Royal.

Des défis :

- appliquer les règlements existants en matière de conservation et de protection des milieux naturels;
- assurer la cohérence des interventions;
- sauvegarder des sites comme le mont St-Bruno, l'Hôtel-Dieu, les trois îles qui restent à protéger dans la rivière des Mille-Îles;
- Préciser le concept de Trame verte, ses composantes ainsi que les limites du territoire à couvrir, de même que les critères permettant d'établir la valeur des lieux et des sites.

Plénière

Perspectives d'avenir

Pistes pour le transport :

- décloisonnement des structures;
- appel à la cohérence notamment entre le PMAD et les choix de développement autoroutier;
- création de lieux de concertation autour des enjeux porteurs de divergences.

Pour la trame verte et bleue,

- primauté de la volonté politique sur le réaménagement du cadre législatif, mais aussi amélioration des outils réglementaires;
- une péréquation ou un fonds de soutien (en cas de poursuite) pour les municipalités qui protègent des sites;
- pénétration de la trame verte en ville par des plantations d'arbres
- utilisation du fleuve comme moyen de transport;
- plus d'autorisation de la baignade et plus de moyens d'accès à ces lieux.

Des préoccupations ont aussi été exprimées pour un accès au logement plus équitable; et quant aux choix de sites à densifier, en priorisant les espaces à réaménager, dont les friches urbaines, les stationnements et les terrains contaminés.

Plus globalement, on souhaite un retour de la crédibilité des institutions et de la confiance des citoyens, par plus de rigueur de la part des élus municipaux, ainsi qu'un partage des savoir-faire, notamment en consultation publique, entre municipalités. Les participants ont aussi appelé à la solidarité régionale et à des pouvoirs accrus de mise en œuvre du PMAD.

Les participants étaient conviés à la fin de l'Agora à remplir un questionnaire sur leur attentes face à l'implantation du PMAD et à une possible Agora en 2015. Au total, 40 questionnaires ont été complétés.

La présentation synthèse des réponses des participants au questionnaire s'ajoute aux questions et recommandations issues des discussions au cours de la journée et demie de l'Agora.

Dans l'ensemble, les répondants appuient les mesures de mise en œuvre du PMAD et la poursuite de formules du type de l'Agora métropolitaine. Les autorités publiques sont encouragées à travailler ensemble à cette mise en œuvre avec vigueur et de façon concrète. De nombreux commentaires suggèrent l'intensification de la reconnaissance du rôle des citoyens.

Les thèmes suggérés pour de futures agoras visent principalement l'environnement, les espaces verts et bleus, l'agriculture et le patrimoine; les transports collectifs et alternatifs; la densité et la mixité sociale, le logement abordable et le souci des résidents; la qualité des aménagements, notamment des espaces publics, et du développement.

Les attentes à l'égard des autorités publiques sont nombreuses : on appelle à des acteurs publics bien formés aux enjeux du PMAD, proactifs, vigilants, déterminés et cohérents; des municipalités bien préparées, bien outillées, qui travaillent ensemble, dans un esprit de partenariat; des gouvernements engagés et actifs; des moyens concrets, ciblés et efficaces, ainsi qu'une gestion rigoureuse.

Un grand nombre de propositions avancées visent à faciliter une plus grande implication des citoyens à la mise en œuvre du PMAD : plus d'informations avec des outils très variés, dont des conférences, des visites, et bien sûr des outils informatiques; des mécanismes multiples pour faciliter les échanges et le dialogue, tels que des ateliers ou des comités sur les projets de TOD, des exercices de concertation et de conciliation, tôt dans le processus. Plusieurs demandent des consultations publiques systématisées, voire obligatoires, en amont, et avec des soirées d'information, le tout dans chaque milieu concerné.

Pour faciliter l'acceptabilité sociale des moyens concrets ont en outre été suggérés, tels que des dialogues sur les avantages et inconvénients de la densité, l'étude de projets exemplaires, le développement de projets expérimentaux innovateurs et viables, l'exploration de mesures de mitigation et de compensation, des guides pour les promoteurs.

La question de la fiscalité a été abondamment traitée : tout en reconnaissant les principes d'équité, de développement durable et de capacité de payer, les répondant ont suggéré de diversifier les moyens des municipalités et d'adopter des mesures ciblées reliées aux grands objectifs du PMAD, telles que les taxes vertes, des mesures incitatives, des fonds dédiés.

*Tableau synthèse des réponses données par les participants pour chacune des questions qui figuraient au questionnaire *COMMENT PRÉPARER LA PROCHAINE AGORA 2015**

Quels sont les sujets à travailler en priorité pour la prochaine Agora ?	**Sujets :** ▪ Ceinture verte et espaces naturels, espaces bleus et agricoles : la biodiversité, le fleuve et les rivières, les terres agricoles, les risques naturels; ▪ Transport en commun : sécurité, accessibilité, voies réservées, tarification, financement, intégration avec les pôles de développement, réduction de l'automobile; ▪ Logement abordable, mixité sociale, densité à l'échelle humaine, familles, risque de périphérisation de la pauvreté, financement; ▪ Aménagement et développement : qualité, espaces publics notamment intergénérationnels, piétonnisation, patrimoine religieux, agriculture urbaine. **Prochaine Agora :** ▪ Intérêts communs, plan d'action rassembleur; ▪ Réalisations ailleurs et ici en cours; comparaisons. Des nouvelles idées, des solutions et des outils; ▪ Ce qui reste à faire. Suivi, indicateurs et critères; ▪ Rôles des municipalités et des MRC; ▪ Place du citoyen; ▪ Partenariats.
Quelles sont nos attentes à l'égard de la mise en œuvre du PMAD ?	▪ Accès aux rives; réduction des GES; réseau transport en commun plus efficace; meilleure qualité de vie; maintien des populations dans leur milieu; ▪ Pour les citoyens, plus d'information, de consultation et d'écoute; ▪ Pour tous (élus, fonctionnaires, acteurs économiques), travailler à l'identité métropolitaine; plus de communication, tenant compte de la diversité; plus d'implication; ▪ Des moyens : de la fermeté, du courage, de la cohérence; des outils, des incitatifs et des moyens financiers; ▪ Des résultats chiffrés, des suivis, des indicateurs; des investissements.
Quelles approches et stratégies mettre de l'avant pour une vision d'aménagement intégré ?	▪ Des environnements sains et protégés, un patrimoine valorisé, des services de proximité accessibles, une densité bien encadrée, limitation des pôles de développement régionaux; ▪ Des approches basées sur la conciliation, souplesse et ouverture; par la transversalité, le décloisonnement, l'intégration des équipes, la concertation multisectorielle et multiscalaire des intervenants; ▪ Des ateliers, des échanges, concertation citoyens - élus, promoteurs, gouvernements; des partenariats et des projets communs.
Comment pouvons-nous contribuer à la mise en œuvre du PMAD ?	▪ Des acteurs publics bien formés aux enjeux du PMAD, proactifs, vigilants, déterminés; des municipalités bien préparées, bien outillées, qui travaillent ensemble; des promoteurs qui adaptent leurs projets au PMAD; des citoyens formés eux aussi et soutenus dans leurs efforts pour s'impliquer; ▪ Vision globale, cohérence dans l'application; harmoniser les réglementations; ▪ Communiquer le PMAD, communiquer entre élus, administrations, gouvernements, villes,...; ▪ Aussi écouter les municipalités, rappeler leurs réussites ▪ Travailler avec les citoyens ; les rencontrer sur le terrain.

Comment les élus locaux, appuyés par leur administration, peuvent-ils contribuer à la mise en œuvre du PMAD ?	
Quels mécanismes de participation citoyenne et quels moyens d'échanges et de collaboration envisager pour l'aménagement du territoire métropolitain?	▪ Information régulière et en amont; conférences, échanges; visites guidées; interface en ligne et médias sociaux; bulletins ou journal sur le PMAD; séminaires par secteur de la CMM; ▪ Dialogue, concertation, mise en réseaux ; plateforme collaborative; ateliers, charrettes; comités de création des TOD avec des citoyens; ▪ Démocratisation des processus ; consultation en amont; standardisation des assemblées locales; responsabilité de la CMM et des villes; soirées d'information en début de consultation; ▪ Utiliser les instances locales existantes (éco-quartiers, etc); ▪ Agora : poursuivre, avec plus d'accessibilité, de temps de discussion et de diversité d'intervenants au micro.
Comment impliquer les citoyens, les gens d'affaires et les associations dans la mise en œuvre du PMAD ?	▪ Informer, discuter, échanger, faire des tables rondes, des exercices d'avenir ou ateliers; des partenariats; ▪ Mobiliser les promoteurs, les rencontrer; ▪ Impliquer les organismes locaux comme les CLD; ▪ Rencontres autour de projets; ▪ Rencontres de suivis.
Comment impliquer les résidents actuels et futurs dans le débat sur la densité?	▪ Informer et débattre sur la densité - avantages et inconvénients, et solutions appropriées; et sur l'urbanisme; avec exemples et conditions de succès; visites de quartiers; ▪ Consultations, en amont, dans chaque milieu; obligatoires pour projets de densification; ▪ Processus inclusif (toutes parties prenantes, dont les résidents), dès le début; participation au processus de design; scénarios; comités de création des TOD; ▪ Prise en charge par les résidents de certains aménagements.
Questions larges et fondamentales **Comment concilier la reconnaissance de l'acceptabilité sociale avec l'intérêt socioéconomique des projets mis de l'avant par les promoteurs et les municipalités ?**	▪ Écouter les citoyens et leurs besoins; ▪ Communiquer, développer confiance réciproque et respect; ▪ Reconnaître et traiter les aspects irréconciliables et les inconvénients permanents et inévitables en recherchant la mitigation et la compensation; ▪ Définir des principes pour protéger les acquis dans une mesure raisonnable, à partir de la situation existante; ▪ Concertation de tous les acteurs; en prenant appui sur les organismes existants, comme les CDEC, les éco-quartiers, ...; avec des exercices de co-construction ; et des plans d'ensemble; ▪ Projets expérimentaux viables, innovateurs, diversifiés, basés sur la qualité au-delà de la seule rentabilité; ▪ Un encadrement rigoureux des projets par les municipalités; des guides pour les promoteurs ; des processus transparents; des contributions des promoteurs pour la qualité des services.
Que demandons-nous aux gouvernements supérieurs pour la mise en œuvre du	▪ Vision globale; encourager les municipalités à des visions communes de développement durable, en partenariat plutôt qu'en concurrence; ▪ Cohérence; appliquer les lois existantes; engagements fermes et actions concrètes; harmonisation des lois; et pour certains, avec

PMAD ?

souplesse;

- Donner plus de pouvoirs aux municipalités, notamment pour l'environnement, la protection de la trame verte et la limitation de l'étalement urbain; leur donner aussi des moyens financiers et fiscaux (diversification, surtaxe à la spéculation immobilière, pacte fiscal);
- Investissements nécessaires (pour la conservation, les logements sociaux, abordables et coopératif, les transports en commun);
- Mise en place d'indicateurs de performance pas seulement axés sur la croissance économique et la réussite individuelle.

Comment la fiscalité municipale pourrait-elle aider à la mise en œuvre du PMAD?

- Principes d'équité, du droit à la ville; respect de la capacité de payer des citoyens; principes de développement durable, préservation du patrimoine et des terres agricoles; développement cohérent et intégré;
- Mesures fiscales : diversifier les moyens des municipalités; augmenter leurs sources de financement; des fonds dédiés; des subventions incitatives; un partage plus équilibré entre les niveaux de gouvernement;
- Mesures ciblées : écoconditionnalité; taxes vertes; bonus-malus; taxes sur l'essence, sur le stationnement; péages et autres congestion pricing; mesures incitatives; exemptions fiscales pour actions environnementales et de conservation ou pour secteurs sans auto;
- Réserves foncières pour usages sociaux, sites ciblés pour la densification;
- Plus de fonds à la mise en œuvre du PMAD; ressources humaines et professionnelles;
- Gestion financière assainie, plus transparente; budget participatif.

Promotion

Le comité directeur a porté une attention très particulière à la promotion de l'Agora métropolitaine 2013 et a mis à contribution tous les réseaux des membres du comité directeur et des conférenciers ainsi que sur les partenaires de la CMM. Une stratégie de messages réguliers a compensé pour le peu de temps dévolu à l'organisation de l'Agora.

Au moins 10 000 personnes ont été invitées ou rejointes pour être informées de la tenue de l'Agora, principalement par courriel, par téléphone, par lettre, et via les réseaux sociaux. Aux courriels d'invitation était jointe la documentation sur l'Agora qui incluait la participation des partenaires financiers.

Une dizaine d'événements dont la liste est annexée ont été organisés, par des groupes de la société civile, sur des thèmes apparentés aux enjeux du PMAD, ce qui a contribué à mettre la table pour l'Agora 2013, en stimulant l'intérêt pour les questions métropolitaines

Un site WEB a été construit dès les débuts de l'Agora 2013 afin de diffuser les messages et de servir de table d'échanges.

Les communications de l'Agora ont permis de souligner à très grande échelle la contribution et la participation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), et du ministère du Conseil exécutif, ainsi que celles et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Une firme spécialisée dans les stratégies de communications médias, Copticom, a été mandatée pour piloter une campagne de diffusion auprès des médias, durant les quatre semaines qui ont précédé la tenue de l'Agora métropolitaine 2013, le journée même ainsi qu'au cours des journées suivantes.

La firme a ciblé stratégiquement 37 journalistes et médias afin de les inviter directement à assister à l'Agora au moyen d'appels téléphoniques et de communiqués indiquant la nature de l'événement, ses objectifs, les thèmes traités, les conférenciers et les partenaires y associés.

Les retombées ont pu être chiffrées comme suit :

- Plus de **10 000** personnes invitées;
- **12** journalistes ont été présents sur place;
- **9** articles ont été publiés dans la presse écrite;
- **6** articles ont été publiés en ligne;
- **6** stations de radio ont réalisé et diffusé des entrevues;
- **4** stations de radios ont effectué une couverture de l'événement;
- **3** blogues de journalistes ont couvert l'événement;
- **6** communiqués de presse ont été diffusés principalement par CNW.

La présence de journalistes plus faible qu'espéré et un volume d'articles et d'entrevues moindre qu'anticipé ont été causés par deux événements hors du contrôle des organisateurs et de la stratégie de communication médiatique :

1- La tenue du Sommet sur l'éducation supérieure, les 25 et 26 février 2013, qui a retenu l'attention des médias et dont plusieurs manifestations populaires se sont déroulées avant, durant et après ledit Sommet dans la région montréalaise;

2- La tenue d'audiences avec des révélations controversées, durant la Commission Charbonneau d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction qui ont fait également les manchettes durant les journées du 26, 27 et 28 février 2013, et qui ont eu des répercussions durant la journée du 1er mars et après.

Malgré le défi de diffusion, 681 personnes se sont inscrites à l'événement, soit beaucoup plus que l'assistance de 500 participants visée initialement.

L'événement a donc largement rencontré et dépassé ses objectifs de réussite au plan de l'assistance, de la diffusion, de la promotion et de la visibilité.

Finances

Le budget de l'Agora 2013 a été établi sur la base d'une participation de 500 personnes, au Palais des congrès de Montréal et avant que le programme ne soit conçu. Le budget initial de 120 000 $ reposait sur une contribution de 50 000 $ en provenance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Les participants contribuaient pour 20 000 $, le principe de l'accessibilité financière avec les frais d'inscription de 40 $ ayant été retenu.

Ce budget a dû être révisé pour tenir compte, d'une part d'une plus grande affluence que prévue et, d'autre part, de dépenses reliées à la programmation, en particulier au niveau des contraintes audio visuelles. Le budget équilibré respecté avec un surplus d'environ 15 000 $ que les membres du

comité directeur de l'Agora ont demandé d'être conservé et versé dans un fonds spécial afin de commencer à préparer immédiatement l'Agora 2015, en stimulant l'organisation d'ateliers au cours des deux prochaines années.

Les résultats finaux se traduisent par des revenus de 122 040 $, soit 2 040 $ de plus au niveau des recettes d'inscription, et 105 662 $ de dépenses, pour un surplus de 15 500 $.

Selon les ententes intervenues avec le MAMROT, un vérificateur a validé les résultats afin que les 15 500$ restants, en provenance du MAMROT et de la CMM, soient libérés.

Logistique

L'organisation matérielle s'est déroulée parfaitement autant au niveau de la gestion des inscriptions, des informations aux différents intervenants qu'au niveau de l'organisation matérielle au palais des congrès les 28 février et 1er mars 2013. Les étudiants en études urbaines de l'UQAM ont été réquisitionnés pour assurer le bon déroulement du FORUM. Aucune plainte n'a été signalée.

Annexe 1

Liste des activités organisées en 2012-2013 en lien avec des thèmes couverts par le PMAD

1. Colloque sur l'agriculture urbaine, *Montréal un avenir à cultiver*, le 17 mai 2012, organisé par l'Office de consultation publique de Montréal.

2. 18e colloque annuel de l'Association québécoise du transport inter municipal et municipal, du 19 au 21 septembre 2012.

3. Ateliers sur la conservation des milieux naturels, *Rendez-vous 2012*, les 11, 12, 13 octobre 2012, organisé par Nature Québec à l'occasion des Ateliers annuels. La journée du 12 octobre a été consacrée à réfléchir aux pistes de mise en en œuvre pour mieux protéger les milieux naturels de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

4. Forum d'échanges, *Les quartiers de type TOD pour le Grand Montréal…La région de Washington peut-elle nous inspirer… *, le 17 octobre 2012, organisé par le FORUM URBA 2015, département d'études urbaines, ESG, UQAM en collaboration avec la CMM.

5. Journée d'échange TOD et des mentions du PMAD, le 19 octobre 2012, organisée par L'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec.

6. Colloque, *Transport en commun : opération séduction*, les 24,25, et 26 octobre 2012, organisé par l'Association du transport urbain du Québec.

7. FORUM métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles, le 1er novembre 2012, organisé par la Communauté métropolitaine de Montréal.

8. Congrès de l'Association des biologistes du Québec, *Les corridors écologiques, un réseau pour connecter l'humain et la nature *, les 22 et 23 novembre 2012.

9. Colloque, *Le TOD : Une vision à concrétiser*, le 6 décembre 2012, organisé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et l'Ordre des urbanistes du Québec.

10. Journée de réflexion, *Peut-on prioriser les projets de transport dans la région de Montréal*, le 13 décembre 2012, organisée par le FORUM URBA 2015, département d'études urbaines, ESG, UQAM.

11. Conférence annuelle de CAPS-ACÉAU Montréal 2013, les 1er, 2 et 3 février 2013.

Annexe 2

Liste des membres du comité directeur de l'Agora métropolitaine 2013

Coprésidence

Élaine Ayotte, membre du comité exécutif, Ville de Montréal**,** présidente, commission de l'aménagement, CMM.

Florence Junca-Adenot, professeure et directrice du Forum Urba 2015**,** département d'études urbaines, ESG, UQAM.

*(NOTE : **Helen Fotopulos** a coprésidé la planification et l'organisation de l'Agora 2013 jusqu'en février 2013).*

Membres élus

Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny**,** vice-présidente de la commission de l'aménagement, CMM

Suzanne Roy, mairesse de Sainte-Julie**,** vice-présidente de la commission de l'aménagement, CMM

Basile Angelopoulos, membre du comité exécutif, Ville de Laval**,** membre de la commission de l'aménagement, CMM

Lorraine Guay-Boivin, conseillère de la Ville de Longueuil**,** membre de la commission de l'aménagement, CMM

Josée Duplessis, membre du comité exécutif**,** ville de Montréal**,** membre de la commission de l'aménagement, CMM

David Pollock, maire de Beaconsfield**,** membre de la commission de l'aménagement, CMM

Robert L. Zambito, conseiller de la Ville de Montréal**,** membre de la commission de l'aménagement, CMM.

*(NOTE : **Christian Dubois** a siégé comme membre élu sur le comité directeur de l'Agora jusqu'en février 2013).*

Membres citoyens

Dinu Bumbaru, directeur des politiques**,** Héritage Montréal

Hubert Chamberland, architecte et urbaniste**,** président du Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)

Pierre Giard, urbaniste, conseiller à la direction générale, Société de transport de Laval

Jean Hubert, coresponsable**,** commission des aires protégées, Nature Québec

Denis Leclerc, président, Gestion I.D.L. Inc

Owen Rose, président du conseil d'administration**,** Centre d'écologie urbaine de Montréal

Marie-Odile Trépanier, professeure honoraire, Institut d'urbanisme, Université de Montréal

Logistique **assurée par l'Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM)**

Lillia Bouhalassa, **Xavier Allaire et Justin Verville-Alarie**, coordonnateurs

Annexe 3

Couverture médiatique

- http://www.infosuroit.com/nathalie-simon-conferenciere-a-l-agora-metropolitaine/
- http://virtuel.lecourrierdusud.canoe.ca/doc/hebdo_le-courrier-du-sud/courrier-27fev2013/2013022601/?referrer=http%3A//www.lecourrierdusud.ca/edition-e#12
- http://www.ville.chateauguay.qc.ca/COM11_Agora_metropolitaine
- http://journalmetro.com/actualites/montreal/265325/vaste-reflexion-sur-le-developpement-du-grand-montreal-dici-2031/
- http://www.messagerverdun.com/Societe/Habitation/2013-02-13/article-3176726/Verdunoise-conferenciere-a-lagora-metropolitaine!/1
- http://www.quebecmunicipal.qc.ca/index.asp?module=session&action=login&info=1
- http://animationrvm.com/Midi-Actualites.php
- http://mediasud.ca/index.php
- http://www.cibl1015.com/emissions/le-midi-libre
- http://www.lecourrierdusud.ca/2013/02/28/lagora-metropolitaine-a-lecoute-de-tous
- http://www.lemagazineiledessoeurs.com/Actualites/Vos-nouvelles/2013-03-05/article-3193245/Le-ministre-Lisee-voit-grand-pour-Montreal/1
- http://pleaublogue.blogspot.ca/
- http://www.radio-canada.ca/emissions/cest_bien_meilleur_le_matin/2012-2013/index.asp
- http://blogues.radio-canada.ca/rive-nord/
- http://www.tvrs.ca/actualites/12044
- http://communiques.gouv.qc.ca/gouvqc/communiques/GPQF/Mars2013/05/c2381.html